CONSEIL du 9ème ARRONDISSEMENT
Lundi 17 juin 2019
18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 30

Le lundi 17 juin 2019, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 11 juin 2019 en séance publique par Monsieur le Maire du 9ème arrondissement, se sont réunis à la Mairie du 9ème arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

* * * * * * * * * * * *

Monsieur Bernard BOCHARD invite les élus à s'installer, et propose un vote à main levée pour désigner Monsieur Mickaël SABATIER comme secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité, Monsieur Mickaël SABATIER procède à l'appel.

* * * * * * * * * * * *

PRESIDENT : Bernard BOCHARD

SECRETAIRE ELU : Mickaël SABATIER

PRESENTS : Bernard BOCHARD ; Maud SGORBINI ; Mickaël SABATIER ; Martine DESFOURS ; Catherine MORINIERE ; Abel GAGO ; Gwendoline LEFEBVRE ; Marc FEUILLET ; Gérard CLAISSE ; Blandine REYNAUD ; Hubert JULIEN-LAFERRIERE ; Karine DOGNIN-SAUZE ; Mina HAJRI ; Christelle MADELEINE ; André AMOYAL ; Fatiha BENAHMED ; Hafid SEKHRI ; Jacques VERZIER ; Gilles BERRODIER

ABSENTS EXCUSES ET DEPOT DE POUVOIRS : Joël TRONCHON (pouvoir à Gwendoline LEFEBVRE) ; Myriam Zaïma EL YOUSSEF (pouvoir à Mina HAJRI) ; Gérard COLLOMB (pouvoir à Bernard BOCHARD) ; Sandrine FRIH (pouvoir à Mickaël SABATIER) ; Ronald SANNINO (pouvoir à Maud SGORBINI) ; Tiffany JONCOUR.

ABSENTS NON EXCUSES : Alain GIORDANO ; Salima MERABTI.

Départs au cours de la séance :
- 19 h 45 – Christelle MADELEINE (pouvoir à Gilles BERRODIER)
- 20 h 00 – Karine DOGNIN-SAUZE (pouvoir à Gérard CLAISSE)
- 20 h 10 – Abel GAGO
- 20 h 20 – Hubert JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Catherine MORINIERE)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura une question diverse à la fin du conseil d'arrondissement afin de répondre à la question posée par Monsieur BERRODIER lors du conseil d'arrondissement précédent sur la gestion et l'organisation des trottinettes dans la Ville de Lyon. Cette présentation sera faite par Madame SGORBINI.

Mise au vote des procès-verbaux des séances du 9 janvier 2019, du 12 mars 2019 et du 6 mai 2019.
ADOPTES A L'UNANIMITE

1 30731 - Grand Site de Fourvière - Approbation d'une convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Bernard BOCHARD

Le site historique de la colline de Fourvière, berceau et emblème de la ville de Lyon, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), constitue une carte maîtresse du tourisme métropolitain. Grâce à un patrimoine architectural, urbain, paysager et gastronomique d'exception, c'est le 1er site visité de la Métropole et de Lyon, avec environ 2,5 millions de touristes annuels.

La colline de Fourvière, site d'enseignement de 16 000 étudiants et élèves du primaire et secondaire, composé de secteurs résidentiels de 20 000 habitants, est également un lieu de vie animé dans lequel cohabitent différents usages : habitat, culture, tourisme, enseignement, pratique des sports de plein air, etc.

À ce jour, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur ce site : aménagement du quartier de l'Antiquaille, extension de l'Ecole catholique des arts et métiers (ECAM), projets de la Fondation Fourvière, etc. Ces projets contribuent à développer l'attractivité du site et sa fréquentation. Ils participent à renforcer le rayonnement de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon à l'international. De plus, ils génèrent une fréquentation croissante du site, avec des enjeux de prise en compte et d'accompagnement de l'évolution des usages et d'organisation des flux, pour préserver les équilibres sociaux, patrimoniaux et environnementaux. Afin de soutenir ces projets, la Ville de Lyon a notamment attribué une subvention d'un million d'euros à la Fondation de Fourvière pour son projet « Nouvel élan de Fourvière », par délibération n° 2019/4418 du 21 janvier 2019.

Ainsi, il convient d'élaborer une vision stratégique du devenir de la colline de Fourvière à l'horizon 2035, pour inscrire son développement dans une perspective métropolitaine, selon les principes du développement durable.

À plus court terme, un plan d'actions 2020-2022 sera élaboré avec les acteurs du site pour impulser le partenariat et concrétiser les premières opérations, par exemple en termes de signalétique, de parcours thématiques, de modes doux, de mise en valeur et d'adaptation de l'offre culturelle et touristique. Une concertation avec les habitants sera organisée dès la phase de diagnostic et de conception, puis tout au long du projet.

Un premier comité des partenaires s'est réuni le 6 juillet 2018, sous la Présidence de Monsieur le Maire de Lyon, de Monsieur le Président de la Métropole et de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un périmètre de projet a été défini. Il est composé de plusieurs quartiers unis par une dimension patrimoniale forte : plateau de Fourvière, Vieux-Lyon, Saint Just, Saint Irénée, l'Observance, la Quarantaine, les quais de Saône.
La Ville de Lyon et la Métropole envisagent, à terme, de s'engager dans une démarche de labellisation « Grand site de France".

Afin de mener à bien cette démarche, une directrice de projet a été nommée le 15 octobre 2018.
La direction de projet a pour missions d'animer la gouvernance partenariale, politique et technique du projet «Grand site de Fourvière» sous la double responsabilité de la Ville de Lyon et de la Métropole. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie décidée par les élus. À ce titre, elle identifie, planifie et coordonne les plans d'actions afférents au projet « Grand site de Fourvière ».

La convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole définit les missions et les moyens transversaux attribués à la direction de projet pour la période 2018-2020, et la répartition de leur prise en charge respective par la Ville de Lyon et par la Métropole.

Pour la période 2018-2020, le budget prévisionnel de la direction de projet s'élève à 160 000 € TTC, avec une prise en charge pour moitié par chacune des 2 parties, comme suit :

	Montant (en € TTC) octobre 2018-2020	Part de la Ville de Lyon (en €)	Part de la Métropole de Lyon (en €)	Portage
poste de directrice de projet (un équivalent temps plein -ETP-)	160 000	80 000	80 000	Métropole de Lyon

Selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € versés par la Ville de Lyon à la date de notification de la convention en 2019 ;

- 40 000 € versés par la Ville de Lyon à la première date anniversaire de notification de la convention en 2020 et sous réserve du vote du budget.

Les parties se rapprocheront ultérieurement pour étudier les modalités de poursuite du présent partenariat quant à la définition et la mise en œuvre à moyen et long terme du projet, à l'horizon 2035.

Prise de parole :

Fatiha BENAHMED : il y a une délibération qui valide une convention entre la Ville de Lyon et le CEREMA pour construire une cartographie des ERP, établissements recevant des personnes vulnérables, c'est-à-dire les enfants et les crèches en rapport avec les nuisances de pollutions de l'air et du bruit qui sont tout à fait relation avec le dossier que vous venez de présenter. J'ai en main un courrier de certains de nos collègues Adjoints de Mairie Centrale qui annoncent que la pollution de l'air a baissé. Malheureusement certaines balises dépassent le taux recommandé par l'OMS. Il ne faut pas oublier que la pollution de l'ozone progresse et que les mesures sur les particules très très fines (PM25 et PM1) sont encore incomplètes et leur dangerosité est sans aucun doute plus dangereuse. J'ai donc demandé lors de la précédente commission, que soient envoyées à chaque Maire et chaque groupe politique toutes les mesures des polluants et c'est ce que Monsieur SECHERESSE s'est engagé à faire.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

2 Etat spécial 2019 – Affectation des résultats 2018

Rapporteur : Maud SGORBINI

Par délibération n° 09/19/850 du 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement a approuvé le compte administratif de l'état spécial.

Pour mémoire en 2018, les recettes s'élevaient à 906 524,24 € et les dépenses à 653 141,24 €. Ainsi l'excédent est de 253 383 € répartis ainsi :
- 82 227,77 € de restes à réaliser sur l'exercice 2019 ;
- 171 155,23 € d'excédent à reporter.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2017 et de procéder à l'affectation des résultats issus du compte administratif 2018 sur le budget 2019, sachant que le budget prévisionnel approuvé par le Conseil d'arrondissement 2018 est de 487 633 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent net au chapitre 011 sur les opérations budgétaires suivantes de l'état spécial :

Opération	Fonction	Montant
Salles associatives	025	12900
Salles des fêtes Couty	025	17800
Conseils de quartier	020	2000
Evénements	020	32100
Crèches	064	62900
Sports	411	13200
Mairie	020	30 255.23
Total		**171 155.23**

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Abstention de Gilles BERRODIER – Jacques VERZIER – Christelle MADELEINE

3 30616 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette" - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Maud SGORBINI

Pour la 8ème année consécutive, l'association M ton Marché revient avec son événement phare mettant à l'honneur la gastronomie, les produits frais et la diversité de nos commerçants et de nos marchés : « 1 Marché ,1 Chef, 1 Recette », du 17 au 22 septembre 2019.

Cette année, 2 « battles » de chefs seront organisées : 1 « battle » entre 2 challengers sur le marché Victor Augagneur et 1 « battle » finale contre le grand gagnant de l'édition 2018, Thibaut Moré, sur le marché Saint Antoine.

Toute la semaine, les chefs proposeront des dégustations et des fiches recettes, mettront à l'honneur les produits de saison du marché. Une tombola sera organisée pour gagner des paniers garnis de produits du marché, offerts par les commerçants. Des tee-shirts aux couleurs de l'événement seront distribués aux commerçants du marché et une nouveauté cette année : Léonard le Renard, en déambulation sur un marché.

Pour la « battle » finale, un animateur micro présentera les chefs en compétition et les recettes en cours de réalisation, interviewera en direct les commerçants et les consommateurs, fera la promotion des produits du marché, informera des animations en cours et annoncera les gagnants de la tombola.

Ces animations se dérouleront sur les marchés suivants pour le 9ème arrondissement :

- Rue Louis Loucheur (9e) : vendredi 20 septembre après-midi.

Par délibération n° 2018/4174 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à l'association M ton Marché une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'opération 2018.

Le budget prévisionnel 2019 pour l'événement « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette » est de 16 502 €. Le budget annuel de l'association s'élève à 180 300 €.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association M ton Marché une subvention de 10 000 € pour l'édition 2019 de « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette ».

Prise de parole :

Gilles BERRODIER : Je sais que l'appel de l'Atlantique est toujours important et que c'est dans l'air du temps mais quand même, dans des délibérations le terme « bataille » est un très joli terme français qui va encore mieux que le terme « battle ». Deuxième point, le marché Louis Loucheur n'est pas le marché le plus performant du 9ème. Je pense qu'il y a d'autres raisons pour expliquer ce choix ?

Maud SGORBINI : Les marchés sont différents d'année en année. Ils essaient de tourner sur les différents marchés.

Bernard BOCHARD : J'avais fait une proposition pour que cet évènement se déroule sur le marché de Saint Rambert qui est extrêmement dynamique, malheureusement elle n'a pas été retenue. J'espère pour la prochaine fois, même s'il y a changement d'équipe, l'administration continue de travailler.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

4 30490 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial

---

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Monsieur le Maire, chers collègues, en 2015, nous avons approuvé la Convention territoriale de Lyon définissant les objectifs de solidarité et de réduction des inégalités territoriales. Le dispositif est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeur ou chef de projet, salarié de la métropole de Lyon ainsi que de chargés de mission salariés de la ville de Lyon.

Il s'agit là de solliciter les participations financières du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Sur un total de poste de 28 000 euros, nous avons pour le 9ème arrondissement :

- un chef de projet QPV 7 000 euros.
- un chargé de mission développement social 7 000 euros.

Concernant les actions, pour un total de 44 000 euros, nous avons :

- La mission de coopération culturelle 10 000 euros.
- Le fonds de participation aux initiatives habitant (FIL) 14 000 euros.
- La participation des habitants et soutient aux petites associations locales (FAL) 20 000 euros.

Mise en œuvre du volet sécurité prévention :

La Ville de Lyon dispose de 3 postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats qui ont pour mission l'accueil et l'orientation des victimes et des auteurs d'infractions pénales.

Pour 2019, la contribution de l'Etat est sollicitée à hauteur de 62 000 euros dans le cadre du Fond interministériel pour la prévention de la délinquance. Nous devons donc autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les différentes participations financières de l'Etat.

Avis favorable

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : Je voulais vous dire qu'il y a une dizaine de jours, Anne BOUSQUET, présente ici et qui doit s'en souvenir, nous avons fêté les 20 ans de la Maison de Justice et du Droit. Nous nous sommes rendus compte qu'en matière de régulation, de médiation pénale, comme d'accompagnement des victimes, il y a un travail extrêmement fort et bien fait.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

5 30489 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial

---

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la Convention territoriale permet de soutenir des actions d'améliorations du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux permettent de réaliser des projets de travaux d'aménagements de logements, de partie commune et d'espaces extérieurs, également à renforcer l'entretien de certains secteurs et permettent une réactivité sur les dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de convention GSUP signé dans chaque quartier prioritaire entre les principaux financeurs (l'Etat, la Ville de Lyon, la Métropole, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les bailleurs sociaux concernés). Ces conventions définissent des objectifs prioritaires et des actions prévues pour la période 2017-2020. Pour le 9ème arrondissement nous avons au Vergoin, Grand Lyon Habitat pour la réfection des halls d'entrée 22 – 24 – 26 Rue Pierre Termier et 1 – 3 Rue Albert Falsan pour un montant de 15 000 euros.

Grand Lyon Habitat pour la création de 5 locaux vélos et fond de travaux pour la résidence Alizées 15 000 euros.

Grand Lyon Habitat pour l'amélioration de logements occupés à la Duchère un montant de 5 000 euros.

Avis favorable

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : Il s'agit bien entendu d'une intervention financière incitative, je voudrais tout simplement vous dire que c'est aussi des opérations qui se déroulent depuis plusieurs années et ce qui a été fait sur le quartier du Vergoin est une belle réussite, c'est un vrai projet de résidentialisation avec les voitures qui ont été éloignées des façades et des fenêtres des résidents. Pour la résidence des Alizées aussi, je voudrais redire que le jardin devant

cette résidence est un jardin d'une grande qualité qui a apporté une vraie valeur à cette résidence Marcel CERDAN et qui fonctionne extrêmement bien et qui n'est pas dégradée.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

6 30486 - Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite "Déclaration de Paris" dans le cadre de "Villes sans sida - les villes s'engagent" - Direction du Développement Territorial

---

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Nous sommes sur la politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé de la Ville de Lyon.

Trois grands thèmes définis en fonction des besoins identifiés sur le territoire :

- Le VIH Sida, autres infections sexuellement transmissibles et les Hépatites : la Ville de Lyon soutient le dépistage en direction des publics les plus précaires, l'information et la prévention auprès des populations les plus vulnérables et l'accompagnement psycho social des malades et de leur famille
- Les addictions et toxicomanies : le nombre toujours élevé de consommateurs de drogue. Une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes comme la consommation d'alcool nécessite de privilégier des actions sur la prévention, la sensibilisation, l'information ainsi que l'accompagnement des personnes concernées vers le soin et le soutien des familles.
- La souffrance psychique : la Ville de Lyon en lien avec les différents acteurs locaux a créé depuis 2003 et dans chaque arrondissement un conseil local de santé mental. Ce sont de véritables lieux de concertations et de coordinations entre les services de psychiatrie, les élus, les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

Nous devons assurer une meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale par la prise en compte de la souffrance psychique, la prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées et la lutte contre les discriminations et les préjugés.

En concertation avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, la Ville de Lyon a les objectifs prioritaires suivants :

- La prévention et la lutte contre les addictions, prioritairement chez les jeunes les plus vulnérables.
- La poursuite du soutien au dépistage du sida, hépatites B et C et des IST.
- L'accueil et le soutien des malades et leurs familles concernées par l'alcoolisme, le VIH Sida et les hépatites B et C notamment pour les personnes les plus vulnérables.
- Le renforcement de l'accompagnement psycho social des malades et de leur famille.
- La souffrance psychique, le mal être et la prévention psychique des personnes fragilisées.
- Le soutien aux professionnels confrontés à des situations complexes de souffrances psychiques.
- Les projets dans le domaine de la santé mentale notamment les conseils locaux de la santé mentale ainsi que l'accueil et l'écoute des personnes en souffrance.

Pour un montant total de 205 900 euros, nous avons pour le 9ème arrondissement 2 500 euros a Contact Rhône pour l'accueil, l'écoute et le soutien en direction des personnes homosexuelles et de leurs familles, et leurs actions de

prévention VIH Sida auprès des jeunes. Nous avons 9 000 euros pour l'amicale du nid Rhône pour promouvoir la santé mentale et physique des femmes migrantes en grande précarité concernées par la prostitution. Nous avons pour ALYNEA, 71 000 euros pour Interface 9ème dispositif de prévention en santé mentale à destination des professionnels et des usagers.

Avis favorable

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : Madame DESFOURS merci pour l'animation de ces réseaux autour de la santé. Je voudrais citer 2 particularités du 9ème : c'est l'excellent fonctionnement du conseil local de santé mentale avec un vrai investissement des personnels de santé et puis Interface 9 qui est une forme d'accompagnement des aidants parfois et c'est aussi un dispositif remarquable dans un autre domaine, je voudrais souligner l'installation d'un centre de ressources pour des personnes soignées du cancer et qui souffrent encore sur le plan psychique ou bien dans leur corps. Ce centre va ouvrir rue Saint Simon et sera en pleine activité au mois de septembre. C'est un dispositif particulier construit sur un modèle mutualiste ouvert au plus grand nombre et ils se proposent aussi, autour de cette maladie, de fédérer les professionnels de santé. Je les remercie de cette initiative, c'est le 8ème centre en France.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

7 30278 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales - Direction du Développement Territorial

---

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

L'animation des territoires et donc des quartiers est également assurée par le monde associatif. Il renforce le lien social en mobilisant les habitants. Les associations répondent au besoin de proximité et favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

Pour un montant total de 61 600 euros, nous avons pour le 9ème arrondissement l'association Mieux vivre au Vergoin 1 000 euros pour le lien avec les habitants et l'amélioration de rencontre collective. Dans un premier temps, cela passera par l'organisation d'un voyage et une visite de musée. Nous avons 11 500 euros pour l'Espace Vêtement du cœur pour la participation au fonctionnement du local, pour l'accueil et l'information du public sollicitant l'aide de l'association.

Avis favorable

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : J'avais demandé une note pour savoir où en était l'association Espace Vêtements du Cœur, ses 3 salariés, 2 antennes : une dans le 9ème et une dans le 5ème. Une association qui existe depuis 2010 et qui s'occupe aussi de la collecte des vêtements sur les arrondissements 4ème, 5ème, 6ème et 9ème arrondissement. Elle gère 102 containers et elle récolte 228 tonnes de vêtements par an, ces vêtements sont triés, réutilisés et pour ce qui ne peut pas être réutilisé, envoi vers des usines de transformation afin de servir à l'isolation des bâtiments. Rien ne se perd. Je les remercie pour leur travail.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

8 30440 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/ personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Vous connaissez déjà les 4 axes définis par la Ville de Lyon concernant sa politique sociale :

- La lutte contre la grande précarité.
- Soutien aux personnes en situation précaire.
- L'aide aux personnes handicapées.
- La prise en compte des personnes âgées.

La Ville soutient de nombreuses associations dont l'action sociale est déterminante pour aider les personnes les plus en difficulté notamment dans la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social, l'accès à l'hygiène et aux soins, l'aide alimentaire.

Pour un montant total de 1 380 070 euros, nous avons pour le 9ème arrondissement dans la lutte contre l'exclusion, le Comité protestant de la Duchère 1 000 euros pour ces actions vestiaires solidaires et 1 000 euros pour ces actions de développement social. L'amicale du Nid 35 000 euros pour son fonctionnement global dans l'accompagnement des personnes prostituées. Entourage 3 000 euros pour agir contre l'exclusion des personnes SDF en fédérant autour d'elles un réseau de voisins solidaires.

Avis favorable

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

9 30091 - Lyon 9ème ZAC de la Duchère - Acquisition par la Ville de Lyon à la SERL de parcelles de terrains et remise de volumes Approbation du modificatif à lEDDV du 23 septembre 2002 - Modification du bail emphytéotique du 28 novembre 2002 passé entre la Ville de Lyon et la SACVL 225 - 226 avenue du plateau EI 09241 - N° inventaire 09241 T 001 - 09241 T 002-01 - 09241 V 001-09241 V 002 - 09241 V 003 - 09241 V 004 - 09241 V 005 - 09241 V 006 - 09241 V 007 - 09241 V 008 - 09241 V 009 - 09241 V 010 - 09241 V 011- 09241 V 012 - 09241 V 013 – Modification du numéro et du libellé de l'opération 09241001 (ex 09107001) - programme 00020 – Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

La Ville de Lyon est propriétaire au pied de la tour panoramique de la Duchère 225-226 Avenue du Plateau d'un ensemble immobilier complexe compris dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée, la ZAC de la Duchère.

Cet ensemble comprend un parking enterré et un espace public dénommé Le forum composé de 3 volumes distincts dont le volume 2 pour un parking enterré et mis à disposition de la SACVL par bail emphytéotique pour les besoins d'un stationnement résidentiel.

Je vous fais grâce sur ce dossier du nombre important de lots appartenant à la Ville et du nombre de délibérations nécessaires.

Dans le cadre du programme de la ZAC Duchère cet ensemble immobilier a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement par la SERL comprenant la démolition de l'ancien centre administratif, la restructuration et l'agrandissement de l'espace public du parvis du forum, le réaménagement des accès au parking souterrain côté Rue Albert Jacquard par une voie nouvellement créée. Les travaux engagés par la SERL sont en cours d'achèvement. Nous devons donc poursuivre les régularisations liées à cette opération en tenant compte également des évolutions de la réalisation d'un tel projet. Nous devons donc approuver :

- L'acquisition par la Ville à la SERL des parcelles de terrain nécessaire.
- La refonte de l'état descriptif d'acquisition.
- L'avenant au bail emphytéotique consenti à la SACVL intégrant les nouveaux volumes correspondant aux nouvelles rampes d'accès au parking souterrain.

Avis favorable et je laisse le Maire répondre à vos questions.

Prise de parole :

Christelle MADELEINE : La commission « immobilier » a eu une très bonne explication par Madame CERRUTTI, il y a un niveau de parking qui a été condamné et il y a une trémie qui a été bouchée.

Bernard BOCHARD : Je retiendrai tout simplement la belle inauguration de l'espace François Régis COTTIN qui est un bel espace sur l'Ouest lyonnais avec du beau mobilier fabriqué spécifiquement pour cet espace-là et réalisé dans le cadre d'une vraie participation des habitants qui étaient présents au jury pour choisir les artistes intervenants sur ce site. Et avant, ils avaient travaillé au cahier des charges de cet espace. Les garages qui étaient fermés depuis plusieurs années vont pouvoir être mis à disposition des résidents de la Duchère.

Gilles BERRODIER : On a visité le U qui tourne autour de la tour panoramique ensemble. Est-ce qu'on a des premières idées pour savoir ce que ça va devenir à l'avenir ?

Bernard BOCHARD : S'agissant du U de la tour panoramique, il y a eu de nombreuses réflexions : faut-il le conserver ou le supprimer ? Fait-il partie du projet initial de François Régis COTTIN ou pas ? La réponse a été faite : imaginé par François Régis COTTIN, il n'est donc pas question de le démolir. Si ce U était supprimé il y aurait un impact sur l'économie de la tour puisque les charges payées par les occupants participent aussi au financement des éléments de sécurité de cet immeuble de grande hauteur. Il a été décidé de le réhabiliter. Aujourd'hui la SERL termine sa phase diagnostic, tente une occupation pour faire vivre ce U avec la coopérative plateau urbain. Ainsi, des startup, des petites entreprises sont installées pour une première expérience d'une durée de 18 mois et après cette période, elles quitteront le site et seront accompagnées par Plateau Urbain. Quelques-unes envisagent de s'installer sur la Duchère et notamment du côté du pôle entrepreneurial qui va être livré dans les prochains mois. Ensuite, il y aura une opération de réhabilitation de ce U et une commercialisation.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

10 30326 - Lyon 9e - Opération d'aménagement La Duchère Quartier de la Sauvegarde – Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial et de délégation de maîtrise d'ouvrage unique entre la SERL, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n°69018001 "PUP Duchère Sauvegarde et participation au déficit de l'opération" - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00016

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Dans le cadre de la loi de février 2014 de programmation de la ville et de prévision urbaine les secteurs de la Sauvegarde et du Château ont été retenus par l'Etat parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (le NPNRU).

Suite aux études menées au titre NPRU l'opération d'aménagement de la Sauvegarde répondra aux objectifs suivants :
Désenclaver le quartier.
Améliorer et diversifier l'habitat.
Valoriser les espaces végétaliser et aménager les nouveaux espaces extérieurs en lien avec les attentes des habitants, également en lien avec le parc du Vallon.
Valoriser les équipements existants.
Favoriser l'implantation d'activité économique sur les avenues BEN-GOURION et Rosa Park (Artisanat petites et moyennes entreprises) et maintenir le commerce de proximité.

Pour répondre aux objectifs fixés, le projet prévoit :
La démolition par le bailleur social présent sur le site d'environ 300 logements ce qui permettra la réalisation de nouvelles constructions et de nouveaux aménagements d'espaces publics.
La réalisation d'un programme de construction prévoyant :
La construction de nouveaux logements entre 400 et 500 diversifiés, majoritairement en accession à la propriété et en locatif intermédiaire dont l'objectif de ramener la part du parc social de 86 % fin 2016 à 60% à l'échelle de la sauvegarde.
La création d'une nouvelle façade urbaine le long de Ben-Gourion avec des commerces de proximité en rez-de-chaussée d'immeubles neufs et par la création de locaux à vocation tertiaire et activité artisanale.
La réhabilitation et la résidentialisation par le bailleur social des logements sociaux anciens maintenu sur le site
La réalisation d'espace à vocation public prévoit :
La requalification des voies existantes.
La suppression des impasses avec réalisation de nouvelle voie permettant l'ouverture des impasses entourant le quartier.
La requalification des squares et espaces verts de proximité.
L'aménagement de parcours mode doux pour mettre en relation les différents sous quartiers de la Sauvegarde et les différents espace de vie.
En janvier 2018, le conseil de la métropole de Lyon a approuvé l'engagement d'une consultation d'aménageur pour l'opération Sauvegarde. Le projet d'aménagement couvre 14 hectares délimité par l'avenue d'Ecully, la Rue Maurice Béjart, l'avenue Rosa Park, l'avenue de la sauvegarde, la rue Robert Wolville, la rue Marius Donjon, l'Avenue Ben Gourion.

Le programme prévisionnel des nouvelles constructions est de 330 logements environs :
15 % environ logement locatif social.
20% logement locatif intermédiaire.
25 % logement en accession sécurisé.
40 % logement en accession libre.
Egalement, 4580 m^2 de surface de bureau et activités artisanales le long de l'avenue Ben-Gourion. Par ailleurs, il est prévu des commerces de proximité en rez-de-chaussée notamment en reconstitution de l'offre existante.

La SERL est désignée pour assurer pour une concession d'une durée de 10 ans la réalisation de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde.

L'aménageur, la Métropole et la Ville de Lyon seront dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial (le PUP). Les financements correspondant au coût des équipements publics nécessaires les concernant pour la Métropole 3 977 626,80 euros TTC, pour la Ville de Lyon 2 150 736,12 euros TTC et le reste à la charge de l'aménageur 17 118 644, 40 euros TTC.

La participation totale de la Ville de Lyon est répartie :
Eclairage urbain : 378 692, 03 euros.
Espace verts : 689 492, 45 euros.
La vidéo surveillance : 61 229,46 euros.

Les jeux : 287 288,52 euros.
Frais divers : 375 577, 64 euros.
Pour un total : 1 792 280,10 euros HT

Nous devons approuver l'opération PUP Duchère établie entre la SERL, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention. Monsieur le Maire est également autorisé à solliciter toute participation financière possible.

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : A la différence de l'opération du Plateau qui se réalisait dans le cadre d'une ZAC, il n'y a pas de ZAC dans ce périmètre et on travaille dans le cadre d'un PUP, c'est-à-dire que c'est la Ville de Lyon qui va apporter un financement aux opérations conduites par la métropole. C'est un projet qui a été validé en comité de pilotage et qui sera présenté le 18 juillet prochain au comité d'engagement de l'agence nationale de renouvellement urbain.

Hubert JULIEN-LAFERRIERE : Je pense que c'est une délibération assez importante pour qu'on y passe un peu de temps avant de tout de suite la voter. C'est peut-être la délibération la plus importante de notre conseil. C'est l'occasion de rappeler qu'aujourd'hui le projet de la Duchère tel qu'il a été construit collectivement depuis 2003, mis en exemple, je peux en témoigner mais tout le monde ici le sait que c'était l'un des projets les plus réussis, peut-être le projet qui est le plus mis en avant par l'agence nationale de renouvellement urbain. On a tout récemment inauguré l'esplanade en bas de la tour panoramique. Je crois qu'aujourd'hui on rentre dans une deuxième phase, heureusement que l'ANRU existe et qu'elle a autant de moyens qu'elle a eu pour la première phase des travaux de transformation du quartier. Je crois qu'on peut saluer à la fois la volonté politique qui a été là dès le départ, celle de Gérard COLLOMB en particulier, qui a été concomitante de la création de l'ANRU qui a permis de développer ce grand projet avec tous les partenaires qui étaient là. Aujourd'hui, vraiment je veux le dire, parce que certains de vous étaient là lorsque nous avons organisé avec des collègues Députés à l'Assemblée Nationale un grand dialogue avec des habitants des quartiers et je ne sais pas si ceux qui étaient là se rappellent mais j'étais frappé par le fait que beaucoup d'habitants des quartiers populaires ne croyaient pas possible qu'on puisse recréer de la mixité dans les quartiers populaires. Je crois qu'il faut montrer, c'est le rôle des représentants de la nation, c'est pour ça que le quartier est mis en avant nationalement, c'est parce qu'à la Duchère on a réussi à créer de la mixité. On a réussi non seulement à transformer le quartier pour ses habitants mais à transformer son image à l'extérieur et à donner envie à des gens d'aller acheter ou d'aller louer à la Duchère. C'est ça qui fait la réussite et il n'y a pas beaucoup de quartiers populaires en France qui ont réussi à transformer leur image et faire en sorte qu'on se dise qu'on a envie d'aller habiter à la Duchère. Evidemment, aujourd'hui on lance une grande deuxième phase après le Plateau et Balmont, on engage la transformation de la Sauvegarde et du Château, les moyens sont là, espérons qu'ils le seront pendant longtemps et surtout je voudrais saluer cette volonté politique qui est toujours là, et puis saluer l'ensemble des acteurs parce que c'est une affaire partenariale, on l'a souvent dit. Ce n'est pas terminé, lorsqu'on va aujourd'hui à la Duchère et qu'on passe du Plateau à la Sauvegarde on voit bien qu'il y a encore du chemin à parcourir et grâce à cette délibération, on va pouvoir parcourir ce chemin pour, espérons dans quelques années, voire une Duchère transformée grâce à l'action de tous. Je crois que c'était important de rappeler l'importance de cette délibération ce soir.

Fatiha BENAHMED : Monsieur le Maire, je vous ai interpellé la semaine passée, Monsieur le Maire, à propos de cette délibération. Ce qu'il était intéressant de savoir, je pensais que la rapporteure allait le faire avant que je n'intervienne, c'était de savoir où les habitants ont été déménagés, dans quel arrondissement ou dans quelle ville de la métropole ? Si vous n'avez pas préparé la réponse, j'attendrais la semaine prochaine mais si vous avez cette information il serait intéressant qu'on le sache, merci Monsieur le Maire.

Martine DESFOURS : Je n'aurai pas des chiffres précis aujourd'hui parce que je n'ai pas tout dans la tête, je n'ai pas cette capacité, simplement sachez que les habitants qui voulaient rester à la Duchère sont tous restés à la Duchère, certains sont allés dans d'autres arrondissements de Lyon, certains sur d'autres communes proches de Lyon, personne n'est parti très loin. Après, si vous voulez un bilan plus spécifique, il n'y a pas de souci.

Bernard BOCHARD : Pour prolonger ce que dit Madame DESFOURS, la particularité du relogement sur la Duchère c'est un travail partenarial. C'est-à-dire que nous n'avons pas laissé le bailleur face à la question du relogement des habitants mais le bailleur a été accompagné. Il a été accompagné à plusieurs niveaux. Le premier, les élus se sont impliqués dans ce dispositif pour garantir la qualité du relogement et je tiens à saluer l'engagement de Madame DESFOURS puisque pour reloger les habitants des deux dernières résidences 520 et 530 c'est à peu près 4 ans. Il y a une vraie qualité et il y a une vraie bienveillance envers les habitants. Après, il y a un certain nombre de professionnels qui ont été mobilisés pour accompagner ces habitants, c'est les professionnels du CCAS ou de la maison de la métropole et de la solidarité. C'est aussi des médecins, c'est aussi le secteur de santé mentale et c'est parfois même le secteur d'insertion parce que nous découvrions parfois des situations avec des cohabitations et il fallait véritablement travailler sur un projet à l'échelle de la famille.

Le résultat de ce travail-là c'est plus de 80 % des habitants qui sont extrêmement satisfaits de leur relogement. La particularité aussi c'est que c'est mesuré un an après le relogement. 50 % des habitants restent sur la Duchère, 25 % restent dans un environnement proche (Champagne, Ecully, Tassin, Vaise…) et 25 % des autres habitants vont plus loin soit dans la ville soit sur une commune de la métropole. Je dirais que cette expérience du relogement sur la Duchère est une expérience remarquable, et je vois notamment Anne BOUSQUET, qui au titre de la participation des habitants, s'est impliquée dans ce dossier. Les habitants de la Duchère par leur implication ont prévu que s'élabore une charte de qualité du relogement à l'échelle de la métropole. Cette charte est un vrai exemple. Ensuite, sur le projet global, vous savez que c'est un projet qui a obtenu le prix du développement durable, il n'y a qu'un seul quartier en France qui concourait pour ce 4ème stade, c'était le quartier de la Duchère. C'est pour vous dire la qualité, à la fois des espaces verts puisque nous avons traité ensemble le parc du Vallon. Ce parc du Vallon vient pénétrer les espaces de la Duchère et samedi on vous a donné à voir avec l'espace des Belvédères, la qualité aussi des matériaux même si ça n'a pas toujours été facile avec les opérateurs immobiliers mais il y a une vraie qualité de ces appartements qui consomment moins d'énergie, qui consomment moins de lumière.

Un quartier n'est durable que s'il est mixte, un ghetto par définition n'est pas durable, on sait très bien qu'il y aura des dysfonctionnements. Ça a été sans doute un peu difficile au début dans les années 2000 à 2003. Quand on a annoncé le projet de la Duchère, on est partis dire aux habitants que c'était leur immeuble que l'on démolit, ça n'a pas été simple parce que les habitants étaient touchés dans leur projet de vie. Et puis, petit à petit avec d'autres habitants il y a une participation qui s'est mise en place, notamment avec le GTI, puis avec le conseil citoyen. Cette participation nous amène à travailler ensemble et d'avoir une vision commune de ce que deviendra la Duchère. Sur la Duchère sont traités, bien sûr, l'habitat mais est traité aussi le volet économique. Si on veut que ce soit un quartier comme le reste de la ville, il faut qu'il y ait cette fonction économique. C'est une des particularités de ce projet et puis vous savez que sur ce quartier de la Duchère, pour qu'il soit attractif et Abel GAGO pourrait en parler puisque nous avons travaillé sur les équipements et les écoles ont été requalifiées de telle sorte que les nouveaux arrivants aient envie que leurs enfants soient scolarisés dans ces écoles.

Le troisième point, c'est que j'ai la certitude qu'avec ce traitement global de ce quartier, qu'en 2030 ce sera un quartier qui ressemblera au reste de la ville et qu'il n'aura pas besoin de politique spécifique pour vivre. Je considère que c'est une réussite, je suis ravi que l'on puisse maintenant travailler sur le quartier de la Sauvegarde et ce n'est pas dans cette délibération, mais le dossier qui sera présenté au comité d'engagement de l'ANRU le 18 juillet comporte aussi une proposition de travail pour le quartier du Château avec la démolition de la grande résidence 110 pour la remplacer par des immeubles avec moins de densité, davantage à une échelle humaine et dans un écrin de verdure. Des habitants ont parlé d'ailleurs à ce propos de cité jardin.

Voilà puisqu'il fallait faire un point sur ce dossier, nous l'avons fait, je voudrais tout simplement remercier Gérard CLAISSE, qui avec la métropole a porté le dispositif de concertation avec Louis LEVEQUE notamment et je crois que vous avez véritablement inscrit un mode opératoire nouveau qui finalement fait que ce projet est accepté.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

11 30625 - Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées - Direction de l'Education

Rapporteur : Martine DESFOURS

(Intervention envoyée au secrétariat) :

La Ville de Lyon intensifie son aide aux plus démunis en permettant à plusieurs associations engagées dans la lutte contre la grande précarité de collecter et de distribuer des denrées ou plats préparés encore consommables et non servis au sein des restaurants scolaires ou de la cuisine centrale. Ces associations seront sollicitées en cas de surplus et pourront retirer le don à la cuisine centrale ou directement dans leur restaurant scolaire concerné. Bien sûr dans le respect de la sécurité sanitaire.

La Ville de Lyon souhaite donc établir des conventions avec 3 associations habilitées :
Les restos du cœur du Rhône ;
Le Chainon manquant ;
La fondation armée du salut Arche de Noé.

Par ailleurs, pour permettre à un maximum d'associations d'accéder facilement aux dons alimentaires, la Ville de Lyon souhaite utiliser une plateforme internet gratuite développée par la banque alimentaire du Rhône « PROXI DON ».

Cette plateforme permettra de mettre en relation des professionnels de la restauration collective grâce à un système d'échange simple associé à la géolocalisation.

A ce jour, une cinquantaine d'associations sont utilisatrices de PROXI DON sur Lyon et sa région. Notamment, des associations d'aide alimentaire, des épiceries sociales et solidaires, des centres communaux d'action sociale.

Nous devons approuver les conventions avec les différentes associations habilitées.

Prise de parole :

Fatiha BENAHMED : Nous votons aujourd'hui cette convention de dons alimentaires avec les associations. Bien sûr c'est une démarche très positive que je soutiens mais nous souhaiterions que ce dispositif soit efficient dans toutes les écoles et les crèches le plus rapidement possible. Après cette démarche il y aura d'autres étapes à réaliser et à expérimenter. Nous devrons nous poser la question des aliments qui sont importés dans les barquettes en plastique recyclable, certes, mais à partir de janvier 2020 il y aura d'autres expérimentations par la Ville de Lyon qui teste actuellement des bacs en inox et il faudrait les faire nôtres. Je parle de tests parce que nous savons que l'inox c'est lourd, que ça retient la chaleur, que ça nécessite du nettoyage mais Lyon innove sur cette expérimentation et c'est une solution à étudier pour voir disparaître les plastiques qui envahissent les océans en particulier.
Enfin, pour les aliments que l'on ne peut donner, nous restons attachés au développement du compostage et notamment au compostage collectif. Si les restes des nourritures ne sont pas récupérés, peut-on éventuellement étudier cette solution ?

Gilles BERRODIER : Comme l'a dit notre collègue Fatiha BENAHMED, c'est tout à fait positif. J'espère que les surplus seront limités, parce que ce n'est pas le but de l'opération qu'il y ait trop de surplus dans les cantines scolaires. Peut-être que dans certains cas, quand on peut mettre un composteur, ce serait peut-être une idée à développer mais je sais qu'en ville ce n'est pas évident.

Blandine REYNAUD : Je souhaite simplement préciser que dans les crèches la cuisine est faite sur place par des cuisinières. La cuisine est faite le matin même avec des produits frais, on utilise le circuit court, du coup il n'y a pas de gaspillage puisque c'est fait en fonction des besoins des enfants.

Bernard BOCHARD : Je trouve remarquable ce projet de la Ville de Lyon, c'est une bonne entrée pour toutes les questions qui ont été posées par ailleurs.

On va d'abord réaliser cette étape qui exige une vraie mobilisation qui exige des processus de fabrication et de livraison différents. Je me réjouis de cette initiative et de cette proposition. Je crois que parmi les denrées alimentaires jetées, il y en a de deux types : il y a les enfants qui sont inscrits et qui ne viennent pas et il y a aussi ce qui est dans l'assiette des enfants et qu'ils ne mangent pas. Que ce soit dans n'importe quelle collectivité, y compris dans les restaurants d'entreprises, c'est une vraie question et véritablement je crois que c'est le bon moment de s'y intéresser.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

12 30554 - Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types - Direction des Evénements et Animations

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été donnés aux Lyonnais le 21 juin 2019, afin de découvrir des musiciens amateurs ou professionnels, pour des concerts sur l'espace public dans l'esprit originel du 21 juin : une dizaine d'institutions ont pu accueillir des groupes en journée, une trentaine de sites extérieurs ont pu accueillir des scènes sonorisées en fin d'après-midi et en soirée (sécurisées par la Ville avec des véhicules anti-intrusion) et un périmètre plus largement fréquenté par le public (Vieux-Lyon) s'est vu bloqué à l'entrée de voitures, pour la sécurité et le confort des piétons.

La programmation de la Fête de la Musique à Lyon s'est voulue résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations ont pu présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et évènementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie.

La Ville de Lyon a proposé de coordonner les initiatives musicales en centralisant tous les concerts du 21 juin dans un programme commun. En outre, elle a offert un soutien aux groupes et porteurs de projet en apportant une aide technique.

Suite aux succès précédents, une quarantaine de structures et plus de 200 artistes ont souhaité participer à la Fête de la Musique 2019 et animer différents plateaux et espaces publics sur le territoire de la ville, en répondant à un appel à projets.

Ainsi, cette année, suite à la qualité des projets reçus, près de 60 projets ont été soutenus par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête de la Musique, dont 19 financièrement (19 en 2018), ce qui a permis à plus de 200 artistes de se produire.

C'est dans ce cadre que pour le 9ème arrondissement :

- L'association **Alliance Musik**, associée à House Only & Sendaï Prod, a proposé d'animer le Parc Roquette en programmant des groupes de break dance, ainsi que des concerts de musiques traditionnelles, world et hip hop.

- Le **Pôle 9 MJC - Centre Social** a proposé dans le quartier du Vergoin de créer du lien avec et entre les habitants, d'animer l'espace public et de valoriser les pratiques amateurs du quartier avec une scène ouverte aux habitants : Hip Hop, Musiques du Monde (avec l'association Essaouira France) et mise en valeur par un groupe d'enfants du quartier participant au projet DEMOS, ainsi que des groupes extérieurs.

Associations	Arrdt	Montant subvention en 2018	Montant subvention en 2019
Parc Roquette - **Alliance Musik**	9e	--	**1 200**
Quartier du Vergoin - **Pôle 9 MJC - Centre Social**	9e	--	**800**

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

13 30593 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros – enveloppe "Casino"- Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Catherine MORINIERE

La Ville de Lyon est sollicitée chaque année par de nombreuses associations culturelles, toutes disciplines confondues, pour le financement de leurs activités.

Je vous présente aujourd'hui des associations du secteur « musiques anciennes et contemporaines » que je vous propose d'aider grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon.

Je vous rappelle que le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre et pour l'exercice 2019, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 233 333 €, dont 130 000 € sont votés aujourd'hui.

Le choix des structures culturelles répond aux objectifs que la Ville de Lyon s'est fixé dans le domaine de la création et de la diffusion de la musique et les projets retenus prennent en compte l'intérêt communal en mettant à disposition du plus grand nombre de Lyonnais des manifestations artistiques de qualité et en contribuant au rayonnement culturel de la Ville de Lyon.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics…) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adaptée au public ciblé.

Pour information, 28 dossiers ont été reçus en 2019 sur le secteur des musiques classiques et contemporaines pour un montant demandé global de 360 300€.

13 associations vous sont présentées aujourd'hui.

Pour le 9ème arrondissement :

ASSOCIATION	Montant
SR9 Trio (9e)	2 000 €
ADIPAC (9e)	38 000 €
Association Correspondances & Musique - Ensemble Correspondances (9e)	8 000 €

SR9 trio (9, Quai Arloing 69009 Lyon 69009 Lyon). SR9 a été créé en 2010 au CNSMD de Lyon. Le trio a obtenu le Premier Prix du Concours International en Trio du Luxembourg 2012, ainsi que les Prix du Public et d'interprétation Lalux lors de ce même concours. Il est également lauréat du concours européen Musique d'Ensemble de la FNAPEC 2012 et de la Fondation banque Populaire en 2016.
Il s'est fait une spécialité de concerts à trois marimbas avec lesquels il transcrit un répertoire de grands compositeurs comme Bach, Mendelssohn, Stravinsky, Ravel et bien d'autres. Cette formation participe également activement à l'évolution du répertoire contemporain des percussions par l'interprétation et par la commande d'œuvres à de jeunes compositeurs.
Il collabore avec des artistes de tout horizon et explorent d'autres champs artistiques tels que la danse ou le théâtre.
SR9 a créé son premier spectacle, « Machine(s) » avec les compositeurs Pierre Jodlowski et Benoit Montambault, lors de l'édition 2015 des Journées GRAME de Lyon. La même année, il monte « Corporels », performance réunissant différentes écritures contemporaines autour du mouvement et sort son premier CD "Bach au marimba" sous le label Naïve.
Cette saison voit la création du nouveau spectacle « Jukebox » et la reprise de « Alors, on danse ? » en tournée en Lettonie, Pologne, Australie et France.
Au titre de l'action culturelle, SR9 organise des ateliers artistiques à destination des scolaires de primaire et collège, des ateliers, cours et masterclasses pour les musiciens et des répétitions publiques.

Pour information, pas de subvention reçue au titre de l'année 2018
Subvention proposée : 2 000 €

ADIPAC – Les Percussions Claviers de Lyon (65-73 rue du Bourbonnais 69009 Lyon). L'association ADIPAC est gestionnaire de l'ensemble "Percussions Claviers de Lyon" (PCL). Depuis trente ans, les PCL poursuivent leur itinéraire à la rencontre du public en France et dans le monde, affirmant le potentiel de la percussion par l'alliance des marimbas, vibraphones et xylophones. Aujourd'hui, les cinq percussionnistes forment un collectif coordonné par Gilles Dumoulin.
En concert et dans des spectacles, les cinq musiciens de l'ensemble interprètent des œuvres éclectiques, expressions des écritures contemporaines ou du patrimoine musical. Ils s'associent à des compositeurs (Gavin Bryars, Moritz Eggert, Thierry Pécou) et des metteurs en scène (Jean Lacornerie, Emmanuelle Prager, Abdel Sefsaf), permettant ainsi de croiser les arts et les esthétiques.
ADIPAC exploite, par convention avec la Ville, un lieu dédié aux percussions, appelé L'Hameçon. C'est un espace de production pour la réalisation de résidences et pour rendre possibles des rencontres artistiques mais aussi un outil permettant la création d'œuvres musicales et de spectacles, un lieu alternatif où les musiciens proposent des rendez-vous musicaux et des actions pour les publics scolaires.

Pendant cette saison, la nouvelle création « Martien Martienne », spectacle musical mis en scène par Laurent Fréchuret sur un texte de Ray Bradbury donnera lieu à des représentations au théâtre de la Croix-Rousse en fin d'année.
De nouvelles initiatives se mettent en place à l'Hameçon notamment « Les rendez-vous du midi », rencontres thématiques avec un musicien, pour suivre la création d'un spectacle de A à Z ou des rencontres avec de jeunes percussionnistes Auvergne-Rhône-alpins.
Le projet « Ravel transatlantique » mènera les PCL en tournée au Canada et aux Etats-Unis à la rentrée 2019.
Ils seront aussi présents au festival les Choralies de Vaison la Romaine et au festival Labeaume en Musique.

La convention d'objectifs formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 38 000 €

Subvention proposée : 38 000 €

Association Correspondances & Musique - Ensemble Correspondances (31 quai Jaÿr 69009 Lyon). L'ensemble Correspondances fondé à Lyon en 2008, réunit chanteurs et instrumentistes, sous la direction du claveciniste et organiste Sébastien Daucé. Avec l'ensemble qu'il dirige depuis le clavecin ou l'orgue, il parcourt la France et le monde, joue pour la radio et dans des festivals à renommée internationale (Ambronay, La Chaise-Dieu, le MA Festival de Bruges, Royaumont, le Vézelay…), dans de prestigieux festivals européens (le MA festival de Bruges, Rheinvokal de Bingen, Midsummer Festival d'Hardelot, OudeMuziek Festival d'Utrecht…) ainsi qu'à l'international (Colombie, Chine, Etats-Unis, …).
Une discographie riche de 9 enregistrements salués par la critique parmi laquelle on peut citer « O Maria ! », paru au label ZigZag Territoires, « L'Archange & Le Lys », première anthologie sacrée du compositeur Antoine Boesset, ou «Le Concert Royal de la Nuit», fruit d'un travail de recherche de trois ans pour redécouvrir ce moment musical majeur qui inaugura le règne du Roi Soleil.

En 2019, Correspondances est présent à Lyon à la Chapelle de la Trinité avec « le sacre de Louis XIV », au Théâtre de la Croix-Rousse avec « Perpetual Night Songs », à la Chapelle Royale de Versailles et au festival d'Ambronay.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 8 000 €

Subvention proposée : 8 000 €

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

14 30592 - Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros – Approbation d'une convention cadre avec la compagnie MPTA - Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

La danse à Lyon a toute sa place sur la scène culturelle. Forte de la dimension internationale de la Maison de la Danse et de la présence d'une scène Découvertes le Croiseur et de deux centres de formation, le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, Lyon accueille de nombreuses compagnies de danse qui proposent des projets culturels et artistiques de qualité.
La Ville de Lyon a souhaité inscrire l'identité « danse » de la ville dans la durée, par la mise en place d'un dispositif qui favorise la création et l'accompagnement des artistes et qui prend forme, notamment, par l'attribution de subventions sur le Fonds d'intervention Culturel.

Cette année, 34 associations ont sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon pour le développement de leur projet chorégraphique ou circassien. Les dossiers ont été étudiés et expertisés ; dix-huit d'entre eux ont été sélectionnés en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics…) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adaptée au public ciblé.

Je vous rappelle, par ailleurs, que 6 subventions de fonctionnement ont déjà été attribuées, à des associations du secteur danse, pour un montant total de 180 000 € :

- 40 000 € à l'association Désoblique pour son projet artistique et culturel dédié à la danse,
- 60 000 € à la compagnie Michel Hallet Eghayan
- 15 000 € à la compagnie Acte
- 40 000 € à la compagnie Propos
- 15 000 € à la MJC Ménival pour l'Ecole de Cirque
- 10 000 € à l'association Ramdam un Centre d'Art.

Vous trouverez ci-dessous une présentation des compagnies de danse et de cirque proposées pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement sur le Fonds d'Intervention Culturel pour l'exercice 2019. Pour le 9ème arrondissement :

MAIOUIDANSE ARTS - 8 rue Jean-Marie Leclair 69009 LYON
MaiOui Danse Arts, créée au printemps 2016, est la structure de soutien du travail de création et de diffusion de l'artiste Dai Jian, danseur, chorégraphe chinois qui s'est installé à Lyon après 12 ans de danse à New-York aux côtés de Trisha Brown et Shen Wei. En 1998, il remporte le prix des nouvelles étoiles des Arts Vivants de Canton (chorégraphie et danse) avec sa première création en solo. Dai Jian puise son inspiration dans la danse contemporaine, classique et dans les arts martiaux. Il est également plasticien performer.

A ce jour, Dai Jian a réalisé 5 créations qui ont donné lieu, la saison dernière, à 10 représentations dont 6 à Lyon (au Croiseur, à l'hôpital Saint Luc Saint Joseph dans le cadre de Label Soie), pour une fréquentation de 1600 spectateurs. La compagnie a trouvé un ancrage à Lyon et a su développer ses activités de création, diffusion et médiation auprès des acteurs et institutions lyonnaises. Elle a été accompagnée et soutenue par la Scène Découvertes le Croiseur (Lyon) pour sa création WIP (inspirée des écrits de Guy Debord dans l'essai La Société du Spectacle) par des résidences de travail et la diffusion du spectacle lors du festival Impulsions. WIP sera également diffusée au Centre Chorégraphique National de Caen, à Pékin (Théâtre National de Pékin) et dans les villes de Shanghai, Hong-Kong, et Nanjing en collaboration avec les alliances françaises de Chine.
La compagnie intervient pour des ateliers pédagogiques au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, au Centre National de la Danse de Lyon et auprès du centre de formation Désoblique (Lyon) et dans le lycée Récamier (Lyon) avec une restitution à la Maison de la Danse.

De par son poste de professeur externe du département des Arts et Médias de l'Université Normale de Pékin, Dai Jian établit des liens et des échanges entre les institutions culturelles françaises (et avant tout lyonnaises) et chinoises.

Pour information, pas de demande en 2018
Proposition 2019 : 2 000 €

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

15 30626 - Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

Le territoire lyonnais compte nombre d'équipes artistiques qui créent dans le domaine du théâtre. Ainsi, en 2019, au titre du Fonds d'Intervention Culturel, 96 structures ont sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon pour leurs activités.

Lors de la séance du 21 janvier 2019, 210 000€ ont été attribués au bénéfice des 4 lieux « Scène Découvertes » pour leur implication dans l'accompagnement de l'émergence :

- le Théâtre des Clochards Célestes (65 000 €)
- l'Espace 44 (40 000 €)
- le Théâtre des Marronniers (45 000 €)
- l'association Si Tu … - Théâtre de l'Elysée (60 000 €)

Lors de la séance du 25 mars 2019, vous avez voté l'attribution de subventions de fonctionnement au titre des festivals et évènements aux associations suivantes :

- Festival Sens Interdits (15 000 €)
- Festival Silures et Confitures de l'association La Turbine (2 000 €)

Lors de cette même séance et à celle du 20 mai, des subventions ont été attribuées aux lieux culturels suivants pour leur travail de soutien et d'accompagnement d'équipes artistiques :

- Espace Gerson (14 000 €)
- La Fédération (15 000 €)
- Le Lavoir Public (12 000 €)
- Le Théâtre des Asphodèles (10 000€)

C'est donc un montant global de 278 000 € qui a déjà été attribué au titre du FIC pour le théâtre. Aujourd'hui, 41 autres attributions vous sont soumises.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics…) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Plusieurs niveaux de soutien sont présentés :
- aide aux festivals, évènements, et aux réseaux ;
- aide au projet et à l'accompagnement des compagnies émergentes et à la création ;
- aide à l'inscription de compagnies sur le territoire ;
- aide à la structuration des compagnies et au rayonnement national et international.

Pour le 9ème arrondissement :

Le Théâtre Nouvelle Génération, CDN de Lyon (23 rue de Bourgogne, Lyon 9 ; Les Ateliers – 5 rue du Petit David, Lyon 2) est dirigé par le metteur en scène Joris Mathieu. Il réunit depuis septembre 2015 Les Ateliers, théâtre situé sur la Presqu'île de Lyon, et le Théâtre Nouvelle Génération implanté dans le quartier de Vaise. Son projet artistique est tourné vers un théâtre des imaginaires, destiné aux enfants comme aux adultes. Lieu de diffusion, le Théâtre Nouvelle Génération propose des spectacles de formes variées : théâtre optique et numérique, théâtre d'objets, marionnette, théâtre plastique ou chorégraphique. Lieu de création, les espaces du théâtre des Ateliers sont en partie dédiés à l'accueil en résidence d'artistes, émergents notamment.
La Ville de Lyon a apporté en 2017 des moyens financiers supplémentaires au Théâtre Nouvelle Génération – CDN pour faciliter l'accueil en résidence aux Ateliers, théâtre historique de Guignol à Lyon, de compagnies de marionnettes.

La Ville de Lyon a la volonté de mettre en valeur les arts de la marionnette dans ses expressions multiples, passées et présentes. La refonte du Musée des Marionnettes du Monde devenu « Musée des Arts de la Marionnette » et le nouveau projet artistique pour le Théâtre de Guignol dirigé par la compagnie M.A, sont l'expression de cette impulsion nouvelle autour de la figure patrimoniale de Guignol. Le renforcement du volet marionnette au Théâtre Nouvelle Génération est un des axes de cette visibilité accrue donnée à cet art.

En 2017-2018 le TNG a accueilli le Blick Théâtre pour un spectacle de marionnettes à taille humaine pendant une semaine. La compagnie Traversant 3 a été accueillie sur une résidence longue (un mois) suivie de représentations aux Ateliers du spectacle *Le voyage de Malenky*. La compagnie a, par ailleurs, développé un volet important d'actions culturelles et artistiques sur le territoire auprès des écoles et centres sociaux.
La compagnie l'Ateuchus a été accueillie en résidence avant la programmation d'une semaine de représentations en 2019 de leur nouvelle création *Buffalo Boy.* Cet accueil s'est accompagné d'un travail sur le territoire avec des ateliers auprès de 9 classes de collège de la métropole de Lyon.

La convention d'application financière formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au rapport.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 : 30 000 €
Subvention individualisée reçue en 2018 : 608 000 €
Proposition 2019 : 25 000 €

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

16 30594 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications - Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

La Ville de Lyon est sollicitée chaque année par de nombreuses associations culturelles, toutes disciplines confondues, pour le financement de leurs activités.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter 20 associations du secteur des arts visuels, du cinéma et de la lecture qui ont sollicité le soutien de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion. 14 associations ont déjà fait l'objet d'une attribution de subvention lors de précédents conseils municipaux.

Pour information, 45 dossiers ont été reçus en 2019 sur les secteurs des arts visuels, du cinéma et lecture pour un montant demandé global de 915 700 €.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics…) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Je vous rappelle que le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre et pour l'exercice 2019, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 233 333 €, dont 45 800 € sont votés aujourd'hui.

Pour le 9ème arrondissement :

ASSOCIATION ST'ART UP – 5 place Henri Barbusse 69009 Lyon

Depuis 2001, l'Association St'art/up assure une permanence artistique sur le territoire de Saint-Rambert, dans le bâtiment de l'annexe de la mairie du 9e arrondissement de Lyon, au 5 place Henri Barbusse, constituant un pôle artistique contemporain, sur la rive droite de la Saône, au Nord de la ville qui s'intitule l'Attrape-couleurs.

Les particularités du lieu, tant spatiales qu'historiques, son inscription dans le quartier de Saint Rambert, l'île Barbe, les amènent à tisser une réflexion sur l'identité du lieu et sa perception par les artistes qui interviennent. L'Attrape-couleurs est aussi un lieu de résidence pour des recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

La direction artistique est collective et à géométrie variable, conduite par des artistes.

L'Attrape-couleurs présente cette année 5 expositions et propose des ateliers de pratiques artistiques réguliers ou faisant suite à une visite d'exposition, à destination des publics scolaires ou adultes. Des conférences et soirées lectures sont également proposées durant l'année.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

LES JOURNEES DE LYON DES AUTEURS DE THEATRE - Médiathèque de Vaise, place Valmy 69009 LYON.

L'association les Journées de Lyon des auteurs de théâtre a pour vocation de repérer, de faire connaitre et de promouvoir les textes d'écriture théâtrale contemporaine, d'auteurs vivants. Depuis 1989, elle organise chaque année le plus important concours d'écriture théâtrale, de textes dramatiques francophones inédits (près de 600 manuscrits reçus par an).

Les textes retenus font l'objet d'une promotion qui prend deux formes : l'édition dans une collection de qualité et une mise en espace professionnelle proposée au public pendant « Les Journées de Lyon ».

Fin novembre, chaque année, elle met en place une semaine de manifestation « Les journées de Lyon des auteurs de Théâtre » qui se déroule à la Médiathèque de Vaise (Lyon 9e). A l'occasion de cette manifestation, 6 textes inédits sont mis en espace par des metteurs en scène et comédiens professionnels.

De plus, pendant les journées des auteurs, l'association organise également, en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon, un salon du livre et des revues de théâtre. En effet, les maisons d'édition qui se consacrent au théâtre sont confrontées à une économie difficile et celles-ci sont pourtant indispensables pour faire connaître les auteurs. De nombreux directeurs de collection ou responsables de maison d'édition seront encore présents cette année.

La 30e édition aura lieu fin novembre 2019 à la Médiathèque de Vaise.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

17 30609 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP): attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier - Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

Une enveloppe budgétaire de la Direction des affaires culturelles, intitulée « Fonds d'Intervention du Patrimoine » permet d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, je vous propose de soutenir quatre associations, sur différents objectifs patrimoniaux, pour un montant global de 20 000 euros.

I- <u>ARCHÉO'MUR</u> :

Issue de la Commission Patrimoine du Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon (CQ VIR), l'association ARCHÉO'MUR, créée en 2018, a pour objectif de créer un mur peint dans le quartier de l'Industrie. Ce mur représentera les six grandes périodes historiques du quartier, mises au jour lors des dernières fouilles archéologiques.

Parallèlement à la création du mur peint, ARCHÉO'MUR organisera diverses manifestations participatives avec les écoles, les habitants et les employés du quartier de l'Industrie et du 9ème arrondissement, autour de ce projet et de leur histoire commune.

Le patrimoine historique et archéologique du quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon est méconnu. Ce quartier a vu naître les tous premiers murs peints lyonnais. C'est en effet en haut du cours Marietton que d'immenses fresques furent peintes dès le début des années 80 : la cocasse scène d'équilibriste de Joost Swarte (1984), la Lada-Poch de Lucien et ses amis, héros de Franck Margerin (1986), le bateau d'Alger de Loustal (1992) et le décor urbain futuriste de Ever Mulen (1994), toutes peintes par Mur'Art.

En créant un nouvel élément patrimonial au sein du quartier de l'Industrie, sur le mur d'une copropriété 53 rue des Docks, ARCHÉO'MUR souhaite ancrer le citoyen dans l'histoire et l'identité de son quartier.

Afin de permettre à cette association de mener à bien ses projets, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 4 000 €, sur un budget prévisionnel global de 21 400 €.

Pour l'année 2018, l'association n'a bénéficié d'aucune subvention.

Subvention proposée : 4 000 €

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

18 30676 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association StArt Up pour les locaux situés au 5 place Henri Barbusse Lyon 9e, EI 09 038 - Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 5 place Henri Barbusse à Lyon 9ème, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 038. Les locaux du 1er étage sont à usage associatif et ceux du second étage à usage de stockage.

Ancienne demeure royale et bourgeoise, puis Mairie de Saint Rambert avec appartement du gardien, cette bâtisse reste aujourd'hui un bâtiment municipal occupé par l'espace d'exposition « L'attrape-couleurs » qui recouvre deux salles d'exposition en rez-de-chaussée (gérées par la Mairie du 9ème) et un étage ainsi que des combles (gérés par la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon).

Ces locaux sont mis à disposition depuis janvier 2001 au profit de l'association St'art Up, qui assure une permanence artistique dans ce lieu-dit « L'attrape-couleurs ».

Lieu de ressource, de croisement et d'échange, « L'attrape-couleurs » accueille en plus d'une programmation soutenue de 5 à 6 expositions par an (avec une moyenne de 1300 visiteurs par an et une moyenne de 300 personnes pour chaque vernissage), une résidence d'artiste et propose des événements plus ponctuels comme des conférences, des lectures et des performances. La résidence d'artiste a comme vocation les recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

« L'Attrape-couleurs » participe régulièrement aux manifestations artistiques de la ville : Biennale d'art contemporain, extra des Nuits sonores, Tout l' monde dehors, Fête des Lumières, …

De plus, « L'attrape-couleurs », unique centre d'art du 9ème arrondissement, contribue à promouvoir une dynamique culturelle locale. L'association tisse en effet des liens forts avec les structures sociales, scolaires du quartier et propose gratuitement au public des visites-ateliers durant les temps d'exposition.

Par une délibération séparée, il vous est soumis, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lyon, une subvention de fonctionnement concernant cette association.
Souhaitant prolonger son soutien à l'association St'Art up dont l'intérêt culturel est démontré, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2019, non renouvelable.

Pour votre information, la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est évaluée à 16 110 € (indice INSEE – 2ème trimestre 2017, soit 109.89). De plus, la Ville de Lyon prend en charge les dépenses de fluides et énergies (abonnements, contrats ou consommations) dans la limite d'un forfait annuel de 1800 €.

La Ville de Lyon envisage de vendre l'ensemble du bâtiment de la mairie annexe. Cette mise à disposition est valable dans l'attente de la formalisation d'une cession et d'un nouveau projet porté par l'association sur un autre lieu.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

19 30591 - Approbation de l'exonération des redevances relatives à trois conventions d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Lyon au profit de l'association Lamartine – Direction des Affaires Culturelles

---

Rapporteur : Catherine MORINIERE

I – <u>Eléments de contexte</u> :

L'association Lamartine occupe depuis 8 ans le site Lamartine, situé au 28/30 rue Lamartine dans le 3ème, propriété de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention précaire de mise à disposition à titre gracieux. Cette association regroupe 250 artistes permanents et accueille de 600 à 700 utilisateurs-trices occasionnel-les chaque année. Elle regroupe des artistes d'une grande diversité et de tous les domaines artistiques.

Le fonctionnement de l'association Lamartine, née après la « migration » de l'ancienne Friche RVI, s'est ainsi fortement consolidé : création d'un poste d'administrateur-trice, outils de communication communs, production de bilans annuels, vie associative effective.

Les artistes résidents et temporaires produisent des œuvres de manière effective (disques, spectacles de danse et théâtre, œuvres plastiques et visuelles…), sont souvent inscrits dans des réseaux professionnels, et leurs productions artistiques sont diffusées. L'association Lamartine a réalisé depuis plusieurs années un festival dénommé « Lamartine à la plage ».
Le site Lamartine a vocation à être détruit prochainement pour réaliser l'extension du stade Marc-Vivien Foë.

II – <u>Relocation de l'association Lamartine sur 3 sites</u> :

Dans cette perspective, la Ville de Lyon a recherché au sein de son patrimoine des bâtiments permettant de réaliser la relocalisation des artistes de la Friche Lamartine en répondant aux usages existants, dans un cadre plus sûr et permettant l'accueil du public, ce qui n'était pas possible sur le site Lamartine.
Trois sites ont été identifiés : le site Ronfard, 21 rue Saint Victorien, la Villa Pionchon, 11 rue Pionchon, dans le 3ème arrondissement et le site Tissot, 20 rue Tissot, dans le 9ème arrondissement.

Une somme de 1,5 M€ a été inscrite à la PPI en début de mandat.
Elle a permis la réalisation des études, des interventions et des travaux nécessaires ; notamment la dépollution du site Ronfard, les études et diagnostics des bâtiments, l'étude d'usage, les travaux d'aménagements dont l'insonorisation, les mises en conformité en particulier pour le classement ERP sur les sites Ronfard et Piochon).

En 2016 une étude des usages a été réalisée par l'association Lamartine avec le Collectif Pourquoi pas et NAPP, collectif d'architectes et urbanistes. Cette étude a permis, en lien avec la Direction Centrale de l'Immobilier de la Ville de Lyon –, la réalisation d'un programme répondant au mieux aux usages attendus, dans le respect des contraintes de sécurité, des contraintes liées aux bâtiments, et de la réduction des surfaces mises à disposition, passant de 3200 m² à 2130 m² utiles , entre Lamartine et cette nouvelle Friche Artistique multisites.

Trois conventions de mise à disposition précaire à titre onéreux, de 5 ans, prorogeables par période de deux ans dans la limite de trois renouvellements, à effet du 1er juin 2019, ont été établies entre la Ville et l'association Lamartine et assorties des redevances annuelles suivantes :

- pour le site Ronfard : 83 134 € ;
- pour le site Villa Pionchon 10 639 € ;
- pour le site Tissot 34 962 €.

Le déménagement entre la Friche Lamartine et la nouvelle friche artistique multisites Ronfard, Pionchon, Tissot s'effectue à compter du 1er juin et s'achèvera le 31 juillet, permettant la libération totale du site Lamartine.

Ainsi, une Nouvelle Friche artistique sera déployée sur trois sites (Ronfard, Pionchon, Tissot) sur deux arrondissements, le 3ème et le 9ème, pour ce dernier en proximité du site Quartier de Veille Active de Vaise dans le cadre de la Politique de la Ville.

Au total plus de 2000 m² sont ainsi mis à disposition pour la création : 5 studios de musique et enregistrement, 3 plateaux de spectacle vivant, des ateliers de plasticiens, une récupérathèque, un atelier de fabrication, un atelier de couture, un espace d'exposition, des bureaux et salle de réunion, espace repos, espaces communs, sanitaires avec douche et espaces extérieurs.

Les sites Ronfard et Pionchon sont classés ERP de 5ème catégorie, de Type L avec activités secondaires de type S.

La nouvelle Friche artistique multisites n'a pas d'équivalent à Lyon ou dans la Métropole. Elle sera un outil important de la production artistique des équipes d'une grande diversité, et de tous les domaines qui y seront représentés. Elle s'inscrit dans la dynamique de ce qu'on appelle les Tiers Lieux culturels et artistiques.

Ce projet participe de la volonté de la Ville de Lyon de répondre aux besoins de créateurs et créatrices de différentes filières artistiques en leur proposant des espaces de production et d'administration culturelle et artistiques.

La Ville de Lyon souhaite par ailleurs, que l'association Lamartine accueille, dans leur diversité, les artistes de notre ville (issu-es des cultures émergentes, à des stades différents de professionnalisation, de diverses esthétiques et filières artistiques et dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes) et que ce nouvel outil de création soit utile au plus grand nombre par un renouvellement réguliers des utilisateurs-trices.

Enfin, la Ville de Lyon souhaite que ces nouveaux lieux de création soient aussi des outils d'animation pour les territoires d'implantation dans les 3ème et 9ème arrondissements, et que des liens se créent avec les acteurs locaux et les habitant-es de proximité.

S'agissant d'un projet s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lyon, du soutien aux créateurs et créatrices lyonnais et d'animation de nos territoires, il vous est proposé d'accorder la gratuité de ces trois occupations et d'exonérer l'association Lamartine du paiement des redevances à compter du 1er juin 2019.

Pour compléter son soutien, la Ville proposera au prochain Conseil municipal une subvention d'investissement de 15 000€ pour l'acquisition de matériel.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

20 30618 - Lyon 9e - ZAC de l'industrie - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SERL afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants situé au sein de l'ilot 2b de la ZAC Nord du quartier de l'Industrie - N° EI 09344 - Numéro d'inventaire 09344 V 001 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Blandine REYNAUD

Par délibération n° 2002/1793 du 14 octobre 2002 vous avez approuvé le programme prévisionnel des équipements publics (PEP) de l'opération zone d'aménagement concertée (ZAC) Nord du quartier de l'industrie.

Ce programme prévoit notamment la remise à titre gratuit par la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC, au profit de la Ville de Lyon d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) de 30 berceaux.

Cet équipement est constitué d'un volume brut de béton, clos, couvert et réseaux en attente, d'une surface de plancher d'environ 572 m² et d'un jardin extérieur d'environ 370 m². Il se trouve en rez-de-chaussée du programme immobilier situé 80 rue des Docks angle rue des Brasseries et constitue le volume 2 de l'état descriptif de division en volumes (EDDV) afférent à l'opération de construction.

Préalablement à la rétrocession à titre gratuit du volume au profit de la Ville, conformément au PEP de la ZAC, la SERL doit se rendre acquéreur de ce volume auprès d'Alliade Habitat.

Il s'avère que la Ville doit disposer à compter du 2 septembre 2019 du volume 2, hors espace extérieur, afin d'engager les travaux d'aménagement intérieur de l'équipement collectif, conformément à la délibération n° 2018/3782 du 26 mars 2018 ayant approuvé l'opération.

A cet effet, et dans l'attente de la régularisation de l'acte authentique de vente précité, la SERL consent à mettre à disposition de la Ville, à compter du 2 septembre 2019, et à titre gratuit, la partie du volume 2 constituant « l'équipement d'intérêt collectif ».

Il vous est donc proposé d'approuver cette mise à disposition par anticipation laquelle expirera au jour de la signature de la vente dudit volume à intervenir entre la SERL et la ville, et ce, sans qu'il soit besoin de formalité spécifique.

Prise de parole :

Bernard BOCHARD : C'est une compétence facultative mais c'est une vraie action de la Ville de Lyon qui finance dans les crèches une capacité d'accueil de 30 % des demandeurs. J'espère que ça ne sera pas perturbé par les politiques d'Etat qui peuvent inquiéter à certains moments.

Gilles BERRODIER : Je me demande si 30 berceaux c'est bien calibré par rapport à l'Industrie où il y a de nombreux nouveaux habitants et souvent des habitants en couple avec de jeunes enfants ?

Blandine REYNAUD : On regarde toujours et on essaie de développer d'autres berceaux. Ici, il s'agit du rez-de-chaussée d'un immeuble et on fait en fonction de la surface que l'on a. Mais il existe d'autres projets sur le 9ème arrondissement, et on le verra tout à l'heure, il y a l'accueil individuel qui complète l'accueil collectif.

Bernard BOCHARD : Nous avons déjà des crèches dans l'environnement de ce quartier de l'Industrie, sur la rue Emile Duport et sur la rue Rhin et Danube. Le quartier est en train de se construire mais on ne part pas de rien. Et puis je vous disais que la Ville de Lyon apportait une réponse à hauteur de 30 % des besoins, le mode de garde collectif est un mode parmi d'autres, Madame REYNAUD le disait, il peut y avoir des crèches parentales, des modes de gardes à

domicile, et ma collègue Myriam EL YOUSSEF tente de mobiliser d'autres modes de gardes. Nous aurons un forum petite enfance, le samedi 29 juin, qui se déroulera dans la mairie du 9ème pour sa deuxième édition.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

21 30586 - Approbation et autorisation de signer une convention cadre, une convention d'application financière et une convention d'occupation de locaux avec l'association AGDS, concernant la gestion du Relais d'Assistants Maternels (RAM) Baby Duch à compter du 1er septembre 2019 - Direction de l'Enfance

Rapporteur : Blandine REYNAUD

Dans un contexte où la complémentarité des solutions d'accueil du jeune enfant apparaît comme une réponse à la diversité des besoins des familles, le soutien à l'accueil individuel par les assistants maternels, renforcé par le développement de Relais d'Assistants Maternels (RAM), est un enjeu majeur.
Les RAM renforcent ainsi l'attractivité du métier d'assistant maternel et participent à la valorisation de l'accueil individuel auprès des familles.

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) constituent plus précisément dans cette perspective un appui essentiel pour améliorer :

- l'information et l'accompagnement des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ;
- la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistants maternels ;
- la professionnalisation des assistants maternels par un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques, au travers de temps collectifs de rencontre et d'échanges.

La Ville de Lyon est donc particulièrement attachée au maintien, voire au développement de ce type de dispositif.

Le Relais d'Assistants Maternels « Baby Duch », situé 236 Avenue du Plateau - 69 009 LYON, et bénéficiant d'une annexe située à l'école Mistral (9ème) est actuellement géré par la Mutuelle Petite Enfance Baby Duch. Il contribue pleinement, par ses activités quotidiennes, au soutien de l'accueil individuel et à l'animation du réseau Petite Enfance du 9ème arrondissement.

La Mutuelle Petite Enfance a acté, lors de son Assemblée Générale en date du 29 mars 2019, sa décision de cesser la gestion du RAM au 31 août 2019. En conséquence, la convention cadre et la convention d'occupation temporaire des locaux conclues avec cette association seront résiliées de plein droit à compter du 1er septembre 2019.

L'Association AGDS a en parallèle manifesté le souhait de renforcer son implication dans la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon, en proposant un projet de RAM sur le territoire du 9ème arrondissement.
L'Association AGDS contribue depuis de nombreuses années au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans l'agglomération lyonnaise, et coopère efficacement à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance, par la gestion de plusieurs équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur le territoire lyonnais.

Particulièrement soucieuse du maintien de la qualité de l'offre d'accueil dans les quartiers de la Duchère et de Saint-Rambert, la Ville de Lyon a été informée de cette initiative et a pu mesurer la qualité du projet proposé. L'Association AGDS prendra en charge la gestion du RAM Baby Duch à compter du 1er septembre 2019.

Afin de garantir la continuité du service public de la Petite Enfance offerte par le RAM Baby Duch aux familles lyonnaises, il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention-cadre et d'une convention d'occupation temporaire en faveur de l'Association AGDS pour le RAM Baby Duch.
En cas d'approbation de la signature de la convention-cadre, il vous est proposé d'approuver la signature de la convention d'application financière, permettant le versement d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ à l'Association AGDS pour l'année 2019.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

22 30628 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 - Direction de l'Education

Rapporteur : Abel GAGO

La Caisse des écoles a conclu avec l'Etat une convention au terme de laquelle elle assure la mise en œuvre du projet de réussite éducative (PRE) qui entre dans le cadre de ses missions.

Ce programme est éligible au financement prévu par le plan de cohésion sociale et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 qui prévoient que les enfants et leurs familles domiciliées et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones ou réseaux d'éducation prioritaire de l'Éducation nationale puissent bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs, du social et de l'éducatif.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a dessiné une nouvelle géographie d'intervention qui a pris effet en janvier 2015. Elle a défini des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui se substituent aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, le ministère de l'Éducation nationale a également revu la carte des réseaux d'éducation prioritaire et a proposé une nouvelle répartition académique : les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) complétés par l'identification des écoles primaires en environnement difficile (DIF). Ce classement DIF permet d'accompagner les écoles dont la situation est difficile sans que le collège de secteur ne soit en REP ou REP+.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre de ce projet par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative sur la base de la rémunération de la Conseillère technique PRE ;
- le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires sur les territoires classés en quartiers politique de la ville (Moncey, Gerland, Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, Moulin à Vent, Sœur Janin, Duchère, Gorge de Loup et Vergoin) : 102 500 euros ;
- les actions validées dans le cadre du PRE dans les territoires concernés.

Il y a donc lieu de formaliser la convention annuelle avec la Caisse des écoles, établissement public, permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre de ce programme.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

23 30660 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Plongeon Club pour le déplacement d'athlètes à Barcelone - Approbation d'une convention d'application – Direction des Sports

Rapporteur : Marc FEUILLET

Créée en 1957, l'association Lyon Plongeon Club est basée à la piscine de Vaise. Elle compte plus de 130 adhérents. Si son activité est principalement centrée sur le plongeon et la préparation des athlètes aux compétitions nationales et internationales, le Lyon Plongeon Club propose également des activités comme la baby gym et l'éveil aquatique, la natation ou encore l'aquagym.

Les 26 au 28 juillet 2019, quatre plongeurs se confronteront à leurs homologues européens à l'occasion des Championnats d'Espagne de Plongeon, à Barcelone.
Pour optimiser les chances de résultat de ses athlètes, le Lyon Plongeon Club souhaiterait effectuer une partie de leur préparation physique et technique sur place avec deux sessions de stages encadrées par leur entraîneur habituel. La première se déroulerait du 8 au 14 juillet 2019, la seconde démarrerait le 19 juillet jusqu'à la compétition.

Le budget prévisionnel de ce déplacement s'élève à 8 000 €. Cette somme couvre notamment les frais de transports, d'hébergement et la location du bassin d'entrainement.

Le Lyon Plongeon Club a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Par délibérations n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4487 du 21 janvier 2019, le Lyon Plongeon Club a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 28 000 € de la Ville de Lyon.

L'organisation de ce déplacement permettant aux athlètes lyonnais de mettre toutes les chances de leur côté pour atteindre la plus haute marche du podium et faire ainsi rayonner le club et la discipline, je vous propose d'accorder à l'association Lyon Plongeon Club une aide financière municipale de 4 000 €.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application n° 1 jointe au présent rapport.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

24 30621 - Attribution d'une subvention d'équipement de 3 000 euros à l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon pour l'acquisition de matériel - Approbation d'une convention d'application - Direction des Sports

---

Rapporteur : Marc FEUILLET

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) ».

Créée en 1951, l'association Club Rhodia Vaise (CRV), dont le siège social est situé au 152 avenue Barthélémy Boyer à Lyon 9^{e}, a pour but la pratique des sports ayant trait à l'éducation physique, aux sports de loisirs et à toute action touchant au développement physique et moral de la jeunesse. En tant que club « omnisports », l'association est affiliée à diverses fédérations, dont la Fédération Française de Triathlon. La section triathlon du CRV a vu le jour en 1992.

De 9 membres à sa création, la section compte cette saison 176 licenciés.

Pour la 1ère fois de l'histoire du club, l'équipe « Elite Hommes » évoluera de mai à octobre 2019 en Championnat de France de Triathlon (1ère division). Le Club Rhodia Vaise section Triathlon sera l'une des rares formations de la compétition à être 100% amateur. Club formateur depuis 1996 seulement, le CRV bénéficie aujourd'hui avec cette accession au plus haut niveau de la compétition de par son investissement auprès de jeunes athlètes.

Il s'agit désormais pour le club d'acquérir le matériel exigé par la compétition nationale. Il doit en effet investir dans des tenues techniques et performantes aux couleurs du club, dans des tenues dites « d'apparat », indispensables à ce niveau, mais aussi dans plusieurs paires de roues aérodynamiques.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 9 000 €.

Par délibérations 2018/4381 et 2019/4487, le Lyon Plongeon Club a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 17 000 € de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à ce club dans son accession au haut niveau. Aussi, je vous propose d'allouer une subvention d'équipement de 3 000 € au Club Rhodia Vaise section Triathlon.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application jointe au présent rapport.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

25 30544 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations

---

Rapporteur : Marc FEUILLET

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158e Régiment d'Infanterie à Lyon 5e, organise pour la 17e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le samedi 7 et le dimanche 8 septembre 2019.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le Code de la Route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

En 2018, 6 700 personnes ont participé aux différents itinéraires.

Le samedi 7 septembre 2019, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7e, pour un moment de convivialité et de découverte. De nombreuses animations et initiations seront proposées, avec notamment :

- le défi « J'enlève mes roulettes », où les enfants, encadrés par des moniteurs diplômés, pourront apprendre à faire du vélo sans roulettes ;
- l'épreuve « Duo Chrono », un parcours en relais à 2 de 1 km avec des modules à franchir ;
- la 2e édition de « Lyon Cyber Bike » : démonstration de vélos à stimuli électrique à destination des personnes en situation de handicap, sur un circuit de 800 mètres.

Le dimanche 8 septembre 2019, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland. Quatre circuits qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :

- parcours « Découverte » de 17 km ;
- parcours « M » de 31 km ;
- parcours « L » de 43 km ;
- parcours « XL » de 55 km.

L'événement accueillera pour la seconde édition la randonnée solidaire de 24 km « Roulez pour Elles », une version cycliste de la fameuse épreuve « Courir pour Elles ». Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins, mission portée par l'association « Courir pour Elles ».

Par ces différents parcours, les participants pourront ainsi apprécier différents sites de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, deux collines, un fort dénivelé, des ruelles pavées et passages « secrets », des escaliers et traboules, des sentiers sauvages, des parcs municipaux…

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés : le Grand Hôtel Dieu, le parking des Célestins, la colline de Fourvière, le jardin du Rosaire, le parc des Hauteurs, l'amphithéâtre gallo-romain, la piste de la Sarra, mais également le parc de la Tête d'Or et le quartier de la Confluence.

Les objectifs de l'association Lyon VTT pour cette 17e édition sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain et de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 28 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2018/4002 du 2 juillet 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 28 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 163 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 3 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

26 30541 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste et de la 8e édition du Pignon Fixe Lyonnais, le samedi 14 septembre 2019 - Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : Marc FEUILLET

L'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, dont le siège social est situé au 156 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e, organise la 8e édition du Pignon Fixe Lyonnais, et le Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste, le samedi 14 septembre 2019.

Cette association a pour but la pratique du sport cycliste.

L'association organise ces deux événements sportifs en collaboration avec l'association Entente cycliste à Lyon 6e au vélodrome Georges Préveral, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6e.
En cas de mauvaise météo le samedi, la manifestation sera reportée le lendemain, le dimanche 15 septembre 2019.

Le demi-fond est une compétition de cyclisme sur piste. Le coureur (stayer) est positionné derrière un motocycliste entraîneur (pacemaker). Ainsi, le coureur peut atteindre des vitesses très élevées. De nos jours, les épreuves se courent avec des moyennes de 65 à 75 km/h avec des pointes allant jusqu'à 90 km/h, ce qui offre un spectacle hors du commun très prisé du public.

Pour cette édition, douze motocyclistes et coureurs seront mobilisés sur des épreuves de moyenne et longue distance avec des classements puis une remise de titres officiels.

Les objectifs de l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise sont :

- de promouvoir la pratique du demi-fond auprès du grand public ;
- de valoriser les meilleurs espoirs ainsi que l'élite de cette discipline au niveau national ;
- de susciter des vocations chez les plus jeunes des Ecoles de Cyclisme.

Cette 8e édition du Pignon Fixe réunira environ 50 compétiteurs minimes (11 - 12 ans) et benjamins (13 - 14 ans) des écoles de cyclisme.

Le montage avec « pignon fixe » est un montage particulier du vélo, lorsque le pignon de la roue arrière, généralement monté avec une roue libre, est monté sans roue libre, ce qui le rend solidaire de la roue dans les deux sens de rotation.

Les objectifs de l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise sont :

- faire de ce rendez-vous un événement incontournable du vélo sur piste sur Lyon ;
- promouvoir la pratique du vélo en club auprès des adultes et des plus jeunes ;
- participer au développement de cette discipline.

L'équipe de France de Vitesse sera également invitée à faire des démonstrations.
Environ 500 spectateurs sont attendus pour cette journée.

L'organisation de ces compétitions permet ainsi d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 7 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 11 893 euros.

En 2018, l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise a reçu une subvention de 3 000 € de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 7e édition du Pignon Fixe Lyonnais, par délibération n° 2018/4004 du 2 juillet 2018.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

27 30546 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations

---

Rapporteur : Marc FEUILLET

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 21 et 22 septembre 2019.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2018, environ 2 500 participants étaient présents sur les deux jours.

Le samedi 21 septembre, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans « Lyon Kayak Kid » à 11h30 ;
- le festival « Dragon Boat » de 13h30 à 16h ;
- des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants de 14h à 18h ;

- un parcours de sprint « Fun Slalom » de 16h à 18h ;
- et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 22 septembre, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée-sur-Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence.
- un parcours « découverte » de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée-sur-Saône, passeront le long de l'Ile Barbe à Lyon 9e, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5e, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2e ;
- un parcours « sportif » de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône-Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération Française Handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite est attendue.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :
-promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
-défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;
-permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
-pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur les fleuves et le quartier de la Confluence et ainsi de découvrir Lyon de façon originale.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement, par délibération n° 2018/4001 du 2 juillet 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 23 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

28 30619 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Duchère A.S. pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 270 avenue Sakharov à Lyon 9e – Direction des Sports

---

Rapporteur : Marc FEUILLET

La Ville de Lyon est propriétaire du complexe sportif de La Duchère, 270, avenue Sakharov à Lyon 9e, de sections cadastrales AP 237 et AP 235, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 09070, relevant de son domaine public.

L'association Lyon Duchère A.S., acteur très dynamique dans ce secteur de la Ville, a mis notamment en place depuis plusieurs années des actions socio-éducatives au travers de la pratique de football. Elle compte actuellement 552 licenciés dont 379 de moins de 18 ans.

Afin de poursuivre son développement et celui de la vie associative autour de la pratique de football dans le quartier de la Duchère, la Ville de Lyon met à disposition de l'association Lyon Duchère A.S. une partie de cet ensemble immobilier et plus précisément des locaux situés dans le bâtiment du stade, noté B dans le texte.

Cette mise à disposition comprend :

- un club house d'une surface de 68 m² ;
- un bureau d'une surface de 14 m² ;
- des locaux à usage de laverie et de sanitaires d'une surface de 16 m² ;
- 1 dépôt pour les matériels d'une surface de 35 m².

L'association Lyon Duchère A.S. est autorisée à réaliser les travaux de rénovation des locaux à ses frais.

La surface totale mise à disposition est donc de 133 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité) selon les dispositions spécifiques ci-après.
L'association s'acquittera d'un forfait annuel de 8 euros/m² soit 1 064 euros, révisable selon tarifs et consommations.
Elle prendra également en charge toutes les dépenses de téléphone et de tout réseau câblé dont elle souscrira les abonnements à son nom.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 10 724 euros / an.

La convention, jointe au présent rapport, prendra effet dès sa signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Prise de parole :

Gilles BERRODIER : On a toujours soutenu l'AS Duchère et on a voté à l'unanimité toutes les demandes, mais je me pose des questions par rapport à de récentes déclarations de son Président, je fais référence à des articles du 10 mai et du 12 mai, qui en dehors de changer le nom, ce qui se comprend tout à fait, le Président envisageait de changer de lieu et d'aller sur les terrains auparavant occupés par le rugby à Vénissieux. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Marc FEUILLET : Il y a le changement de nom, c'est une chose, il y a peut-être le changement de lieu c'est autre chose mais le plus important aujourd'hui c'est que le club se structure autour de deux choses : l'association qui continuera d'exister peut être sous le nom de Sporting Club de Lyon, et la société anonyme qui gèrera l'équipe une. Effectivement, à partir de ce moment-là les relations entre la Ville et la SASP vont être très différentes. Ce seront des relations entre une collectivité et une entreprise. Les relations qu'il y aura entre la SASP et l'entreprise répondront, comme on le fait avec l'ASVL féminin, avec le Lyon Hockey Club, il y aura de nouvelles relations. La SASP sera libre de choisir un autre lieu pour faire jouer son équipe une. Cela correspondra à son équilibre économique parce qu'aujourd'hui en SASP le but pour la faire vivre c'est de définir son équilibre économique et peut-être qu'il ne pourra pas être atteint sur les locaux de la Duchère puisque l'ambition du club c'est de monter en L2 puis éventuellement en L1 et que le stade de Balmont ne pourra jamais répondre à ces objectifs-là. Les équipes amateurs, tel que c'est aujourd'hui continueront à occuper le stade Balmont, le stade de la Sauvegarde etc…

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

29 30478 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs – Approbation de conventions d'application - Direction des Sports

Rapporteur : Marc FEUILLET

Par délibération n° 2019/4488 du 21 janvier 2019, la Ville de Lyon s'est dotée d'un nouveau dispositif financier dénommé Trait d'Union qui vise à répondre aux initiatives prises par les clubs de sports amateurs.

Ce dispositif est complété par des moyens financiers émanant des clubs professionnels lyonnais qui désirent se joindre à la Ville pour accompagner et dynamiser le tissu associatif local.

Le budget dédié par la Ville à ce soutien s'élève à 205 000 €, les clubs professionnels apportant 45 000 € de leur côté.

L'objectif est de soutenir des actions innovantes dans les domaines suivants :

- La santé
- La mixité femmes/hommes
- L'insertion / intégration des publics fragiles ou en situation de handicap
- L'adaptation des pratiques aux besoins des seniors
- La formation des bénévoles et des arbitres
- Les actions de nature à renforcer le lien social dans les quartiers
- Les actions éco-responsables
- Les actions associant sport et culture

Pour rappel, les dotations affectées par la Ville et/ou les clubs professionnels ne pourront être supérieures à 10 000€, ni inférieures à 2 500 € et ne pourront représenter plus de 50% du budget total des projets.

Un premier appel à projets, lancé en février 2019, clôturé le 30 mars 2019, a fait émerger 70 projets, adressés à la Direction des Sports de la Ville.

Une commission d'arbitrage, composée des Adjoints aux Sports de chacun des 9 arrondissements, des représentants des clubs professionnels associés (Fondation Olympique Lyonnais, LOU Rugby et FC ASVEL Féminin) et de l'Office des Sports de Lyon, s'est réunie le 29 avril 2019 dernier.
Pour cette 1ère session, 37 projets ont été retenus et sont présentés dans ce rapport, pour lesquels je vous propose d'allouer une subvention, complétés pour certains, d'une aide d'un club professionnel.

Une 2e session fera l'objet d'un vote en Conseil Municipal de septembre prochain.

Pour le 9ème arrondissement :

Arr.	Structure	Discipline	Axes	Arbitrages	Subvention Ville de Lyon	Soutien Clubs pros
9	**La Gauloise de Vaise**	**Haltérophilie féminine**	Sport Santé	**2 500 €**	2 500 €	0 €
	Badminton Club de Lyon	**Badminton**	Handicap	**5 000 €**	5 000 €	0 €
	Gymnastique Volontaire Club Fayolle	**Gymnastique**	Sénior	**2 500 €**	2 500 €	0 €
	Lyon Sport Boxe	**Boxe**	Sport Santé	**3 000 €**	0 €	3 000 € (Fondation OL)

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

30 30453 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur Mina HAJRI :

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées.
L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et celles à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance notamment durant l'été.
La Ville de Lyon soutient et encourage aussi les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondants aux souhaits et capacités des personnes âgées.
Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.
Je tiens à féliciter et remercier tous les clubs et associations de notre arrondissement qui resteront ouverts tout l'été ainsi que tous leurs bénévoles pour leur précieuse et indispensable aide. L'été est parfois une période redoutée par les personnes âgées.
Je précise que la résidence autonomie municipale Jean Zay met à disposition de toutes nos personnes âgées de l'arrondissement son salon climatisé tous les après-midis cet été et tous les jeudis après-midis le Club de Saint Rambert et sa Présidente Mme ZAMBARDI Mathilde y proposent des animations comme tout au long de l'année.
Je vous propose donc l'attribution de plusieurs subventions réparties selon différentes thématiques.

Pour la thématique aides ménagères (service prestataire d'aide à domicile) : une subvention de 45 485 € est proposée pour Maxi Aide Grand Lyon qui fait un travail remarquable sur l'arrondissement pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Je salue la présence dans le public de Madame GENESSEY Véronique la directrice de cette association, un partenaire fidèle depuis de nombreuses années…
Compte-tenu du montant de la subvention proposé, une convention mixte, définissant les obligations de chacune des parties, sera passée entre notre collectivité et cette association et sera notamment soumise à notre approbation.
Une subvention de 150 000 € est proposée à l'association Déjeuner service UGFRL (Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon) pour ses activités de restauration en direction des personnes âgées dans les différentes résidences autonomies municipales. En ce qui concerne notre arrondissement, les deux restaurants sont situés au rez-de-chaussée de la résidence Jean Zay et de la résidence Sauvegarde.

Pour la thématique développement des réseaux : une subvention de 8 000 € est destinée au Centre Social Duchère Plateau René Maugius pour son action « Espace Séniors Duchère » et une subvention de 6 500 € pour l'association Demain Ensemble qui tous deux luttent contre l'isolement des personnes âgées sur la Duchère.
Je salue la présence d'Anne BOUSQUET et de Madeleine THOMANN qui toutes deux œuvrent beaucoup pour ces deux structures Duchéroises.
Une convention mixte sera aussi proposée au Centre Social Duchère Plateau René Maugius.

Pour la thématique protection de la santé : une subvention de 2 500 € pour le Pari Solidaire (l'habitat intergénérationnel).
Une subvention de 1 000 € est proposée pour le Club de Saint Rambert pour toutes ses activités pour les retraités. Bravo à Madame ZAMBARDI Mathilde pour son dynamisme et sa présence sur l'arrondissement durant toute l'année et surtout durant la période estivale.
Une subvention de 500 € est destinée à l'Amicale des Séniors de la Sauvegarde, association de la résidence Autonomie, afin de les aider dans l'organisation de leurs activités de loisirs.

C'est avec une immense fierté, fierté que je partage ce soir avec mes collègues élus, que je vous ai présenté cette délibération.
Fierté de constater que nos aînés sont entre de bonnes mains sur notre arrondissement où il fait bon vieillir !
Pour ces raisons, j'émets un avis favorable pour toutes ces subventions.

Prise de parole :

Gilles BERRODIER : Monsieur le Maire, je crois que vous l'avez dit tout à l'heure mais je voudrais que vous reconnaissiez le sens de la responsabilité de vos élus d'opposition puisque, comme vous l'avez constaté, nous ne sommes qu'à une voix du quorum ! C'est bien dommage…

Bernard BOCHARD : Monsieur BERRODIER et Monsieur VERZIER, je vous remercie et je suis effectivement d'accord, je trouve inadmissible qu'un certain nombre de collègues, qui sans scrupule, quittent le conseil d'arrondissement et par là même un Député ! Je vous remercie.

Fatiha BENAHMED : Est-ce que vous avez prévu la liste des lieux de fraîcheur pour cet été, de façon à ce que les personnes les plus fragiles puissent s'y retrouver de façon à ne pas souffrir de la chaleur estivale ?

Mina HAJRI : Cette liste existe, elle est à disposition à l'accueil et sur le site de la Ville de Lyon.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

---

31 30491 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros - Direction du Développement Territorial

---

Rapporteur : Mina HAJRI

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues, tout d'abord je tiens à vous rappeler que nous vous attendons nombreux demain soir pour les cérémonies commémoratives du 18 juin 1940. Rendez-vous à 18 h Montée du 25ème RTS et 19 h Place Dumas de Loire.

Nous pourrons ainsi, tous ensemble, saluer la mémoire de ces soldats qui grâce à leur engagement et à leur sacrifice nous ont permis de jouir aujourd'hui de notre liberté. Nous leur devons une part de notre liberté présente, passée et future. Ils ont mérité ainsi toute notre reconnaissance et surtout… que jamais ne s'éteigne la flamme du souvenir.

Pour revenir au conseil de ce soir, le projet de délibération qui nous est proposé a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association : l'Union Nationale des Combattants – Section Lyon Ouest (UNC).

Cette association, présidée par Monsieur GORTANUTTI Georges, défend les intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants et perpétue le souvenir des combattants.

Pour permettre à cette association de poursuivre ses activités, je vous propose de lui allouer une subvention de 300€.

Pour ces raisons, j'émets un avis favorable pour l'attribution de cette subvention.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

32 30488 Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros

Rapporteur : Gwendoline LEFEBVRE

(Intervention envoyée au secrétariat) :

Cette délibération est complémentaire à celle que vous avez votée en mars dernier. Elle concerne des subventions à 12 organisations pour un montant global de 40 000 euros.

Il s'agit de soutenir des structures agissant dans un ou plusieurs axes d'interventions de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité de tous et toutes :

- l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- la lutte contre les stéréotypes, préjugés et représentations,
- la promotion de la diversité.

Le 9ème arrondissement est concerné tout d'abord par une subvention de 1 000 euros pour l'association Agir pour l'égalité qui propose une formation aux animateurs et animatrices de la Duchère sur les postures éducatives face aux comportements et propos discriminatoires vis-à-vis des personnes LGBT.

Une subvention d'un montant de 4 500 euros est proposée pour l'association Le Refuge, dont le siège régional se trouve sur le quai Arloing. Le Refuge, qui a fêté ses 15 ans d'existence l'année dernière, accueille, héberge et accompagne des jeunes de 18 à 25 ans, en situation d'errance du fait d'une homophobie ou d'une transphobie vécue ou anticipée au sein de leur entourage. Le Refuge est aussi de plus en plus sollicité pour venir en aide à des jeunes qui fuient leur pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. En 2018, l'association a accueilli localement 26 jeunes dans ses 4 appartements relais. Les salarié-es et la vingtaine de bénévoles leur ont aussi fourni un accompagnement global, au quotidien, couvrant les domaines sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques et de bien-être pour leur permettre de se reconstruire, d'avancer malgré ce dont elles et ils ont été victimes, de s'insérer socialement et professionnellement. Le Refuge mène également des actions de prévention et de sensibilisation auprès du grand public ainsi qu'en milieu scolaire.

Je profite de cette intervention pour vous rappeler que jeudi, le 20 juin, aura lieu la 16ème marche des parapluies à l'occasion de la Journée mondiale du Réfugié. Cette marche, pour laquelle une subvention de 8 000 euros de la Ville de Lyon est proposée, est organisée par Forum réfugiés-Cosi.

Cette année encore, je veux souligner qu'à l'heure où des voix encore bien trop nombreuses s'élèvent en France et en Europe pour promouvoir le repli sur soi et la division, il est important que notre ville soutienne celles et ceux qui agissent pour le vivre ensemble et la solidarité. Avis très favorable.

Aucune intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses :

Présentation d'un document sur l'usage des trottinettes suite à la question de Monsieur BERRODIER lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

Lecture de Madame Maud SGORBINI.

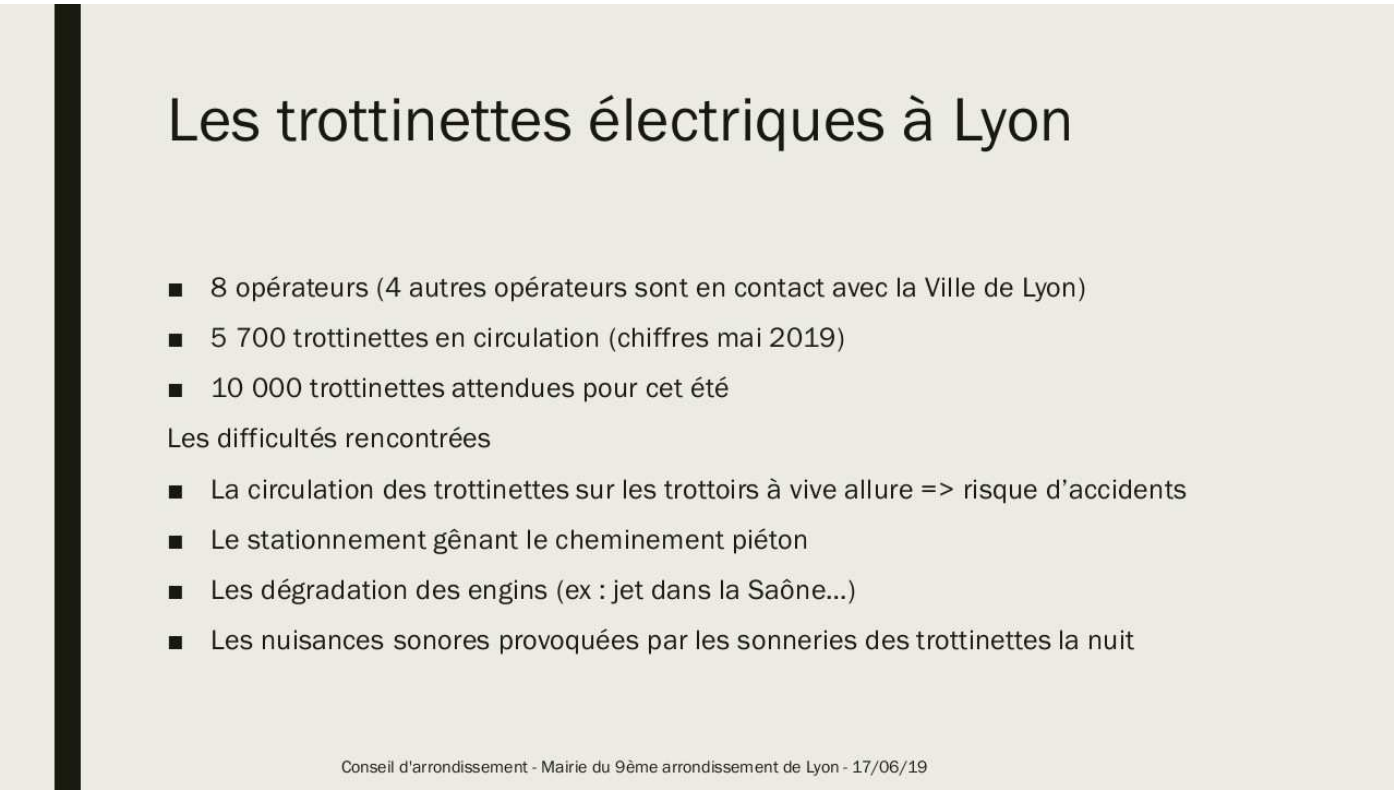

Une réglementation à établir

- Absence d'existence légale de la trottinette électrique qui ne fait l'objet d'aucune réglementation
- Le Gouvernement annonce un décret pour septembre
- Volonté la Ville de Lyon de réguler leur présence dans les rues dès à présent

Depuis mai à Lyon

- Charte de bonne conduite à destination des opérateurs
- Un arrêté interdit aux trottinettes électriques de circuler sur les trottoirs
  Amende : 38 euros

Une réglementation à établir

À partir de septembre à l'échelon national

- Un décret va faire entrer les engins de déplacement personnel motorisés (EDP) dans le code de la route
  - *Sécurité : équipements obligatoires des trottinettes (feux à l'avant et à l'arrière, frein, avertisseur sonore et port d'un équipement réfléchissant la nuit)*
  - *Règles de circulation :*
    - Pourront circuler les + de 8 ans. Le port du casque sera obligatoire jusqu'à 12 ans
    - Vitesse maximale : 20 km/h (amende 5ème classe de 1500 €)
    - Interdiction de circuler sur les trottoirs (amende 4è classe de 135 €)
    - Interdiction de circuler avec des écouteurs aux oreilles
    - Pas plus d'une personne sur une trottinette
    - En ville, circulation uniquement sur pistes cyclables ou à défaut, voies dont la vitesse autorisée n'excède pas 50km/h
    - Le stationnement sur un trottoir est possible s'il est non gênant pour la circulation des piétons. La loi mobilités permettra aux maires d'édicter des règles plus précises de leur choix.

Source : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Zoom sur le stationnement à Lyon

- Stationnement autorisé sur le trottoir si pas de gêne au cheminement des piétons
- Définition de zones de contraintes de circulation et de stationnement : interdiction de stationner dans les parcs et jardins, sur les Berges du Rhône et de Saône, sur les ponts, autour de la darse de Confluence, de circuler et stationner dans les cimetières et sur les Berges de Saône… Actuellement tous les opérateurs empêchent la fin de location dans ces zones d'exclusions.

À partir de septembre :

- Délimitation de zones de stationnement dédiées aux trottinettes, vélos… (financée par une redevance d'occupation de l'espace public de 30€ par trottinette et par an) en lien avec la métropole ;
- Création de zones de stationnement virtuelles - et non gênantes - qui apparaîtront sur le téléphone de l'usager par les opérateurs (charte de bonne conduite).

La séance est close à 20 h 40